



Instructions et normes d'utilisation
des échafaudages roulants

ALUPONT B/74

**Avertissements obligatoires
pour le montage,
l'utilisation, les déplacements
et le démontage
de l'échafaudage sur roues**

IMPORTANT

Ce livret doit toujours accompagner l'échafaudage mobile
pour une éventuelle présentation aux organismes compétents

Échafaudage mobile modulaire ALUPONT B/74

ALUPONT B74 - Dimensions base: mt. 0,74 x 1,97 - 0,74 x 2,55 - 0,74 x 3,10

PORTÉE NOMINALE SUR LA PLATE-FORME

ALUPONT B74 pour longueurs mt. 1,97 - 2,55: 200 kg/mq (classe 3)
 portée maximum unifiée distribuée sur mt. 1,97: 235 kg.
 portée maximum unifiée distribuée sur mt. 2,55: 300 kg.

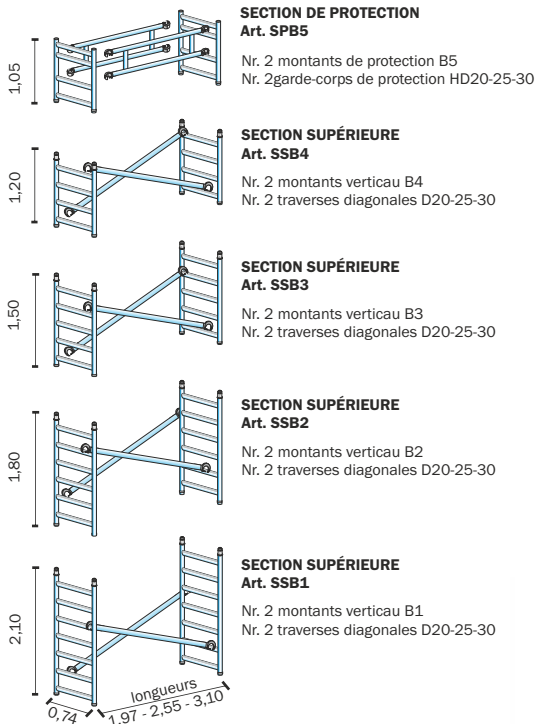
ALUPONT B74 pour longueurs mt. 3,10: 150 kg/mq (classe 2)
 portée maximum unifiée distribuée sur mt. 3,10: 275 kg.

HAUTEUR MAXIMUM DE LA SURFACE PRATICABLE

ALP B74 Version BS: jusqu'à 8,52 m ancrage obligatoire conformément au DL.81
ALP B74 Version BHD: jusqu'à 7,92 m non ancré en externe-interne conformément à UNI EN 1004
ALP B74 Version BHM: jusqu'à 8,52 m non ancré en interne conformément à UNI EN 1004
ALP B74 Version BHDA:
ALP B74 Version QUICK: jusqu'à 6,01 m non ancré en externe-interne conformément à UNI EN 1004
 jusqu'à 8,11 m non ancré en interne conformément à UNI EN 1004
ALP B74 Version LIM: jusqu'à 7,60 m non ancré en externe-interne conformément à UNI EN 1004

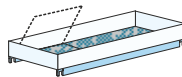
Compositions individuelles sections de base et supérieures

Sections supérieures B74



Piano di lavoro B74

Le plan de travail peut être placé en hauteur tous les 30 cm (chaque échelon)



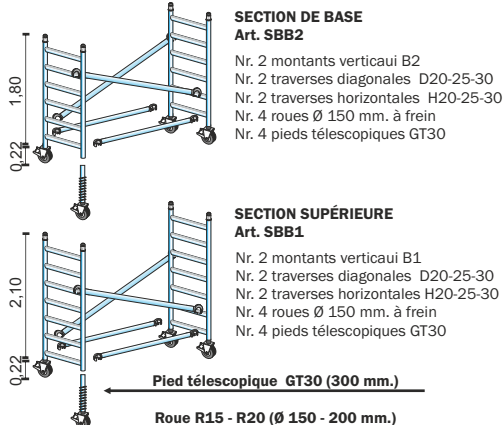
PIANO LAVORO B74 ensemble
Art. PB20-25-30 +
Art. TB20-25-30

Nr. 1 plinthe
 Nr. 1 plan de travail avec trappe

Sections de base standard B74

Les sections de base standard utilisent des montants B1 et B2.
N.B: toutes les sections supérieures peuvent être utilisées comme sections de base si elles sont munies de:

nr. 4 roues avec pieds télescopiques
nr. 2 traverses diagonales
nr. 2 traverses horizontales



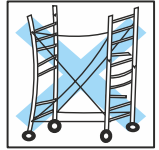
Instructions d'utilisation échafaudages ALUPONT B74

AVERTISSEMENT: Les échafaudages peuvent uniquement être montés et démontés par des personnes qui se sont familiarisées avec les instructions d'assemblages et d'utilisation. Le démontage/montage doit être effectué sous la supervision d'un responsable.

Opérations préalables

Avant de commencer à monter l'échafaudage, il convient de contrôler qu'il est en bon état, c'est-à-dire vérifier que ses éléments sont en parfait état et qu'ils fonctionnent parfaitement. Contrôler notamment que:

- ◆ Les roues, d'origine et adaptées à l'utilisation prévue, ne soient pas endommagées, qu'elles tournent parfaitement et que les freins fonctionnent.
- ◆ Les pieds télescopiques ne soient pas repliés et le filetage ne présente pas de bosse.
- ◆ Tous les cadres et tubes soient en bon état et sans bosse; que le cadre de la plate-forme de travail soit parfait et que les panneaux en bois soient bien fixés.
- ◆ Les cliquets de fixation des crochets d'arrimage des traverses et les colliers anti-décrochement des montants sont intacts et en bon état de fonctionnement.
- ◆ Éventuellement nettoyer et/ou lubrifier là où nécessaire.



Aucun composant endommagé ne doit être utilisé.

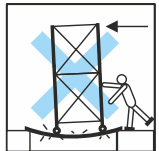
S'assurer que tous les éléments de l'échafaudage sont présents en vérifiant le tableau des composants; en cas d'éléments manquants, le remplacement des éléments par des pièces de rechange non-produites par FRIGERIO est interdite. S'assurer que le montage de l'échafaudage mobile n'est pas gêné par des structures aériennes, telles que des gouttières, balcons, câbles suspendus, etc.

Les opérations ne peuvent pas être exécutées à proximité de lignes électriques à une distance inférieure à 7 mètres.

(Prendre en compte aussi les éventuelles oscillations des câbles causées par le vent)

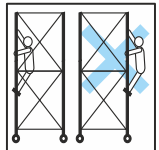
Seules les personnes en bonnes conditions psychophysiques peuvent avoir accès aux planchers.

S'assurer que la surface sur laquelle l'échafaudage mobile sera érigé est nivelée et résistante. Utiliser éventuellement des planches suffisamment grandes pour empêcher tout affaissement de la structure.



Rester toujours à l'intérieur de la tour

La montée et la descente de l'opérateur doivent être effectuées obligatoirement à l'intérieur de l'échafaudage, en se servant des barreaux antidérapants des montants verticaux ou bien d'éventuelles échelles de remontée, fournies sur demande. Après avoir dépassé les plans de travail, s'assurer de la fermeture de la trappe. Opérer toujours sur un plan de travail muni d'une rampe (sinon, s'assurer avec un dispositif de sécurité anti-chute adéquat (E.P.I. aux normes CE).

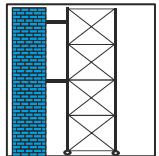


Soulever les éléments.

Afin de hisser les éléments là où la hauteur ne permet pas le passage manuel des différents éléments d'un opérateur à l'autre, il faut les soulever à l'aide d'un câble. Ces opérations devront être exécutées exclusivement à l'intérieur de l'échafaudage mobile ou de la base étendue (zone comprenant les étriers stabilisateurs). Personne ne doit passer ni s'arrêter sous les charges suspendues. (voir R.P.F à la page 22)

Ancrer l'échafaudage.

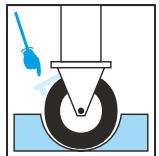
Lorsque cela est possible: adopter l'un des systèmes d'ancrage indiqués à la page 5. Obligation d'ancrage pour les configurations qui ne répondent pas à la norme européenne UNI-EN-1004.



IMPORTANT:

Freiner les roues.

Toujours très important lors du montage, de l'utilisation de l'échafaudage et après chaque déplacement.



Extenseurs de base

Un montage correct des étriers est essentiel du point de vue de la sécurité anti-renversement!

- ✓ Les extenseurs de base sont montés en fonction de la hauteur et des conditions environnementales en respectant ce qui est indiqué au tableau à la page 5
- ✓ En cas de montage contre une paroi, seuls les étriers en contact pourront être montés parallèlement à cette paroi.
- ✓ Si le sol est composé de terreau, il ne doit pas être trop souple ou mouillé. Afin d'éviter tout affaissement, il faut utiliser des planches de bois placées aussi bien sous les roues que sous la pointe des étriers.
- ✓ Avant de monter sur l'échafaudage mobile, lors du montage, de l'utilisation et après chaque déplacement, toujours vérifier que les étriers sont placés correctement et solidement.
- ✓ Lors des déplacements de l'échafaudage mobile, ne pas démonter les étriers stabilisateurs parce qu'ils peuvent éviter un renversement inattendu. Les étriers peuvent facilement être soulevés du sol (quelques millimètres) en abaissant la bride de serrage inférieure.

Monter les extenseurs de base

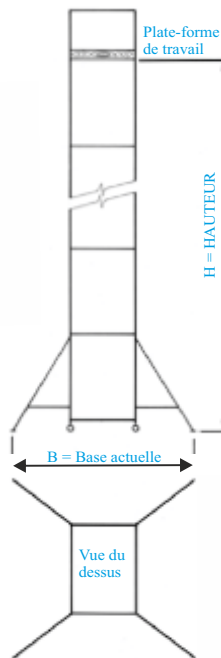
Les extenseurs **ST0** et **ST1** sont fixés sur des montants verticaux de base alors que les extenseurs **ST2** et **ST3** agissent aussi sur les montants supérieurs (par conséquent, avant d'installer ces montants, il faut aussi compléter la 1^o section supérieure):

- 1) Régler l'extension du pied télescopique et insérer le goujon de blocage (pour extenseurs télescopiques).
- 2) Afin d'éviter des glissements en sens vertical, la bride de serrage supérieure de l'étrier doit être montée, si possible, juste en dessous de l'échelon le plus commode, en essayant de respecter un angle de 45° par rapport au sol.
- 3) Par conséquent, la bride de serrage inférieure doit être fixée en accompagnant le bras inférieur le long du montant vertical afin de tirer l'étrier vers la structure de façon à ce que le pied de basculement soit bien dirigé vers le sol.
- 4) Orienter l'étrier de 45° par rapport à la base de façon à couvrir la surface la plus large possible.
- 5) Serrer les deux brides manuellement.

Les extenseurs avec roue **ST4**, **ST5** et **ST6** sont fixés aussi bien sur des montants verticaux de base que sur les montants supérieurs (il est donc nécessaire de compléter aussi la 1^o section supérieure):

- 1) Insérer d'abord la roue dans le pied télescopique et insérer ensuite le pied télescopique dans le tuyau vertical externe du garde-corps ST5.
- 2) Fixer les deux brides de serrage de serrage du garde-corps ST5 au tuyau vertical des cadres de base.
- 3) Régler la hauteur du pied télescopique en agissant sur le volant de réglage.
- 4) La bride de serrage supérieure sera fixée en conséquence, accompagnant le bras le long du montant vertical.
- 5) Orienter l'étrier de 45° par rapport à la base de façon à couvrir la surface la plus large possible. [Fig.3]
- 6) Installer les traverses de blocage extenseurs (H20) en accrochant les crochets d'arrimage sur des tuyaux verticaux en position croisée. [Fig.3]
- 7) Serrer les trois brides manuellement. Ne pas utiliser d'outils.

[Fig. 4]:

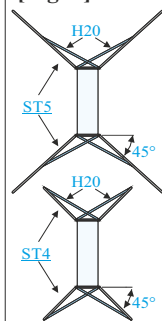


**RÈGLE
GÉNÉRALE
dans des locaux
INTÉRIEURS**

B ≤ 1/3 H

La hauteur maximum du plan de travail ne doit pas dépasser 3 fois la largeur minimum de la base effective, y compris les extenseurs de base.

[Fig. 3]:



Systemes d'ancrage et d'anti-renversement

Là où c'est possible, les échafaudages mobiles de travail employés à l'extérieur des édifices doivent être fixés de façon sûre à l'édifice ou à d'autre structure.

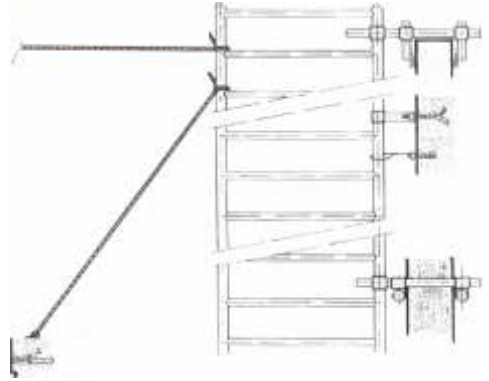
En cas de travail sur façades, l'échafaudage sera ancré à une distance maximum verticale de 4 m.

En cas de vent force 6 (12 m/s), de risque de tempête et à la fin des équipes de travail, la charpente doit être repoussée dans un local à l'abri du vent, démontée ou ancrée afin d'éviter que la structure ne bascule.

Ancrer l'échafaudage mobile aux montants de pourtour et prévoir un effort max. de 60 kg sur chaque ancrage.

L'opération d'ancrage ne doit être effectuée que par du personnel compétent.

L'ancrage à l'aide de câbles de retenue (ou haubanage), dont la tension et les nœuds doivent toujours être contrôlés, doit être supporté par un rapport de calcul effectué par un professionnel agréé.



APPLICATION DES ÉTRIERS STABILISATEURS EN ENVIRONNEMENTS INTERNES OU EXTERNES

Le choix du modèle des étriers stabilisateurs est effectué en fonction de la hauteur du plan désiré et de la présence ou non de flux d'air qui peuvent déstabiliser la structure, le modèle d'extenseur peut donc changer en fonction des environnements de travail externes ou internes.

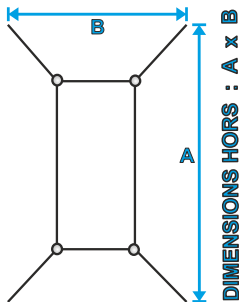
Le tableau suivant décrit, pour chaque configuration, la largeur minimum de la surface de base qui doit être comprise par les étriers stabilisateurs, en fonction de la hauteur du plan désirée.

Ce tableau fait référence à toutes les configurations qui permettent l'utilisation non ancrée ou bien conformes au règlement européen UNI EN 1004.

N.B. - Si ces conditions ne peuvent pas être remplies, l'échafaudage devra être lesté selon le calcul statique spécifique pour chaque configuration d'utilisation. Essai disponible sur demande.

Vérifier que la surface de base satisfait les mesures minimum pour A et B indiqués par le tableau, à l'entrée:

«DIMENSIONS HORS TOUT»



HAUTEUR : altezza al piano.

EXTÉRIEUR : présence de brise (maximum 12 m/s).

INTÉRIEUR : pièces fermées et protégées par les courants d'air.

CONFIGURATIONS ALUPONT B74 POUR UTILISATION NON ANCRÉE					
ÉCHAFAUDAGE modèle	ENVIRONNEMENT interne - externe	HAUTEUR au plan MAX m	ÉTRIER conseillée type	LARGEUR BASE minimum à atteindre mt. A x mt. B	PLAN TRAVAIL n° minimum
BHD20 / BHM20 / BHDA / QUICK - 2 + LIM - 3	Extérieur	4,32	ST1	4,01 x 4,08	1
BHD20 / BHM20 / BHDA / QUICK - 2 + LIM - 3	Intérieur	4,32	ST1	2,61 x 2,18	1
BHD25 / BHM25 / BHDA - 2 + LIM - 3	Extérieur	4,32	ST1	3,99 x 4,18	1
BHD25 / BHM25 / BHDA - 2 + LIM - 3	Intérieur	4,32	ST1	2,70 x 2,08	1
BHD30 / BHM30 - 2 + LIM - 3	Extérieur	4,32	ST1	4,05 x 4,28	1
BHD30 / BHM30 - 2 + LIM - 3	Intérieur	4,32	ST1	3,05 x 1,98	1
BHD20 / BHM20 / BHDA / QUICK - 3 + LIM - 4	Extérieur	6,42	ST1	4,18 x 5,43	2
BHD20 / BHM20 / BHDA / QUICK - 3 + LIM - 4	Intérieur	6,42	ST1	2,91 x 2,58	2
BHD25 / BHM25 / BHDA - 3 + LIM - 4	Extérieur	6,42	ST1	4,70 x 5,84	2
BHD25 / BHM25 / BHDA - 3 + LIM - 4	Intérieur	6,42	ST1	2,90 x 2,38	2
BHD30 / BHM30 - 3 + LIM - 4	Extérieur	6,42	ST1	4,55 x 5,68	2
BHD30 / BHM30 - 3 + LIM - 4	Intérieur	6,42	ST1	3,05 x 2,28	2
BHD20 / BHM20 - HI + LIM - 5	Extérieur	7,92	ST1	5,61 x 6,58	2
BHD20 / BHM20 - HI + LIM - 5	Intérieur	7,92	ST1	3,31 x 2,98	2
BHD25 / BHM25 - HI + LIM - 5	Extérieur	7,92	ST1	5,50 x 6,68	2
BHD25 / BHM25 - HI + LIM - 5	Intérieur	7,92	ST1	3,20 x 2,78	2
BHD30 / BHM30 - HI + LIM - 5	Extérieur	7,92	ST1	5,25 x 6,88	2
BHD30 / BHM30 - HI + LIM - 5	Intérieur	7,92	ST1	3,15 x 2,58	2
BHD20 / BHM20 / BHDA / QUICK - 4	Intérieur	8,52	ST3	3,21 x 2,88	3
BHD25 / BHM25 - 4	Intérieur	8,52	ST3	3,10 x 2,68	3
BHD30 / BHM30 - 4	Intérieur	8,52	ST3	3,05 x 2,48	3

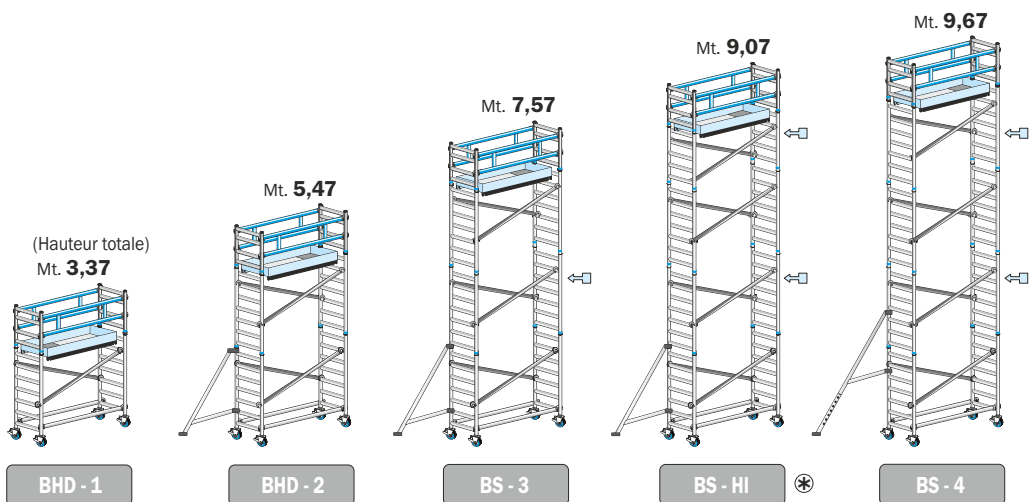
Configurations d'utilisation selon le règlement européen D.L81

ALUPONT B/74 - Version BS Dimensions mt. 0,74x1,97 - 0,74x2,55 - 0,74x3,10

CODE		BHD-1			BHD-2			BS-3			BS-HI			BS-4		
Hauteur utile de travail	MT.	4,22			6,32			8,42			9,92			10,52		
Hauteur d'encombrement	MT.	3,37			5,47			7,57			9,07			9,67		
Hauteur plan de travail	MT.	2,22			4,32			6,42			7,92			8,52		
Largeur	MT.	0,74			0,74			0,74			0,74			0,74		
Longueur	MT.	1,97	2,55	3,10	1,97	2,55	3,10	1,97	2,55	3,10	1,97	2,55	3,10	1,97	2,55	3,10

CODE	DESCRIPTION	Poids																		
ALP MV B1 NF	Montant vert. mt. 2,1	7,0	2	2	2	4	4	4	6	6	6	6	6	6	8	8	8			
ALP MV B3 NF	Montant vert. mt. 1,5	5,0											2	2	2					
ALP MV B4 NF	Montant vert. mt. 1,2	3,9																		
ALP MP B5 NF	Montant vert. embout	3,4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
ALP H20	Traverse horizontale	1,8	2			2			2			2			2			2		
ALP H25	Traverse horizontale	2,2		2			2			2			2			2			2	
ALP H30	Traverse horizontale	2,5			2			2			2			2			2		2	
ALP D20	Traverse diagonale	1,9	2			4			6			8			8			8		
ALP D25	Traverse diagonale	2,3		2			4			6			8			8			8	
ALP D30	Traverse diagonale	2,6			2			4			6			8			8		8	
ALP HD20	Garde-corps de protection	4,2	2			2			2			2			2			2		
ALP HD25	Garde-corps de protection	5,1		2			2			2			2			2			2	
ALP HD30	Garde-corps de protection	5,8			2			2			2			2			2		2	
ALP GT30	Pied télescopique	1,6	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
ALP R15	Roue Ø 150	3,2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
ALP PB20	Plan de travail avec trappe	13,3	1			1			1			1			1			1		
ALP PB25	Plan de travail avec trappe	17,4		1			1			1			1			1			1	
ALP PB30	Plan de travail avec trappe	21,8			1			1			1			1			1		1	
ALP TB20	Plinthe	6,5	1			1			1			1			1			1		
ALP TB25	Plinthe	8,0		1			1			1			1			1			1	
ALP TB30	Plinthe	9,0			1			1			1			1			1		1	
ALP ST1	Extenseurs de base	4,9				4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
ALP ST3	Extenseurs de base	5,7															4	4	4	
POIDS TOTAL	KG.		73	82	90	109	119	128	127	138	147	139	150	159	159	170	180			

N.B: Le pied télescopique permet de niveler l'échafaudage grâce au réglage par vis millimétrique jusqu'à 32 cm.



SANS ANCRAGE - conforme UNI EN 1004

ANCRAGE obligatoire tous les 3,60 mètres conforme au D.L. 81

INSTRUCTIONS D'UTILISATION:

Les configurations prévues sur cette page prévoient l'obligation d'ancrage

L'utilisation de l'échafaudage ancré est toujours obligatoire (tous les 3,60 m) aux éléments fixes.

À chaque fois que l'opérateur ne se trouve pas sur un plan de travail complété de garde-corps réguliers et que la distance comprise entre ses pieds et la plate-forme inférieure est supérieure à 2 m, il est obligatoire d'utiliser un système adéquat de sécurité anti-chute (D.P.I aux normes de la CE) disponible sur demande. (Harnais anti-chute avec longe munie d'un absorbeur d'énergie et/ou ligne de vie verticale, casque homologué, chaussures de sécurité et gants).

N.B. Chaque section intermédiaire B1 contient 2 traverses diagonales.

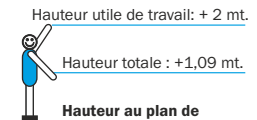
Le plan de travail final doit être monté et complété par des plinthes et cadres de protection correctement montés.

À l' **ALUPONT B74 - Version BS** peuvent être ajoutés d'éventuels plans de travail, transformant donc l'échafaudage en **ALUPONT B74 - Version BHD** conforme au règlement **UNI EN 1004** pour une utilisation non ancrée.

⊗ **N.B. - Configuration BS-HI:**

Configuration qui utilise une section supérieure B3 formée par: - n° 2 cadres (B3) à 5 échelons
- n° 2 traverses diagonales (D20-25-30)

Il est conseillé de monter cette section à la dernière position avant la position finale et de fixer les traverses diagonales de façon à ce qu'elles se lient avec la section inférieure.



(←□) **Ancrage obligatoire**

Les configurations représentées ici (sauf la configuration BS-HI) prévoient l'utilisation de: section de base B1, sections supérieures B1, sections de protection B5 et roues R15 à pieds télescopiques de nivellement à vis.

Configurations d'utilisation selon le règlement européen EN 1004

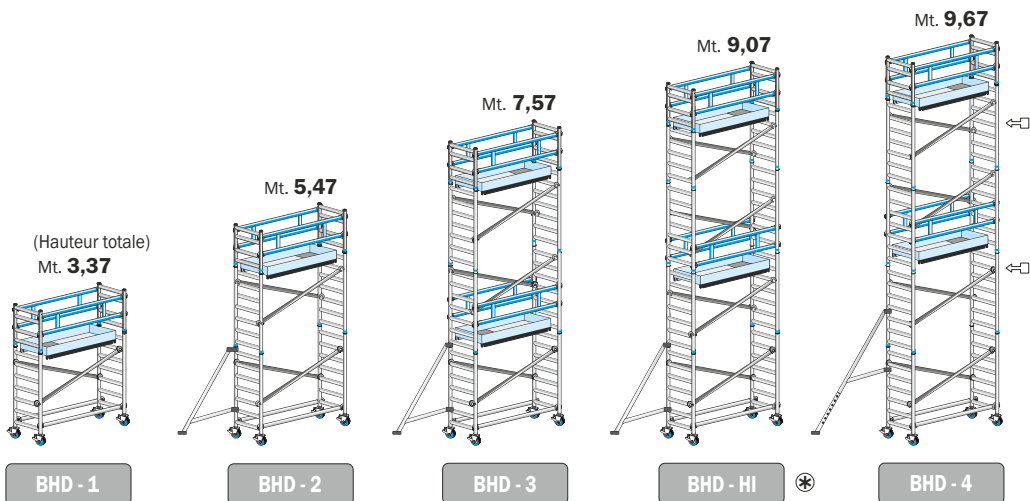
ALUPONT B/74 - Version BHD

Dimensions mt. 0,74x1,97 - 0,74x2,55 - 0,74x3,10

CODE		BHD-1			BHD-2			BHD-3			BHD-HI			BHD-4		
Hauteur utile de travail	MT.	4,22			6,32			8,42			9,92			10,52		
Hauteur d'encombrement	MT.	3,37			5,47			7,57			9,07			9,67		
Hauteur plan de travail	MT.	2,22			4,32			6,42			7,92			8,52		
Largeur	MT.	0,74			0,74			0,74			0,74			0,74		
Longueur	MT.	1,97	2,55	3,10	1,97	2,55	3,10	1,97	2,55	3,10	1,97	2,55	3,10	1,97	2,55	3,10

CODE	DESCRIPTION	Poids	BHD-1			BHD-2			BHD-3			BHD-HI			BHD-4		
ALP MV B1 NF	Montant vert. mt. 2,1	7,0	2	2	2	4	4	4	6	6	6	6	6	6	8	8	8
ALP MV B3 NF	Montant vert. mt. 1,5	5,0										2	2	2			
ALP MV B4 NF	Montant vert. mt. 1,2	3,9															
ALP MP B5 NF	Montant vert. embout	3,4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
ALP H20	Traverse horizontale	1,8	2			2			2			2			2		
ALP H25	Traverse horizontale	2,2		2			2			2			2			2	
ALP H30	Traverse horizontale	2,5			2			2			2			2			2
ALP D20	Traverse diagonale	1,9	2			4			6			8			8		
ALP D25	Traverse diagonale	2,3		2			4			6			8			8	
ALP D30	Traverse diagonale	2,6			2			4			6			8			8
ALP HD20	Garde-corps de protection	4,2	2			2			4			4			4		
ALP HD25	Garde-corps de protection	5,1		2			2			4			4			4	
ALP HD30	Garde-corps de protection	5,8			2			2			4			4			4
ALP GT30	Pied télescopique	1,6	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
ALP R15	Roue Ø 150	3,2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
ALP PB20	Plan de travail avec trappe	13,3	1			1			2			2			2		
ALP PB25	Plan de travail avec trappe	17,4		1			1			2			2			2	
ALP PB30	Plan de travail avec trappe	21,8			1			1			2			2			2
ALP TB20	Plinthe	6,5	1			1			2			2			2		
ALP TB25	Plinthe	8,0		1			1			2			2			2	
ALP TB30	Plinthe	9,0			1			1			2			2			2
ALP ST1	Extenseurs de base	4,9				4	4	4	4	4	4	4	4	4			
ALP ST3	Extenseurs de base	5,7													4	4	4
POIDS TOTAL	KG.		73	82	90	109	119	128	155	173	189	169	188	204	187	206	222

N.B: Le pied télescopique permet de niveler l'échafaudage grâce au réglage par vis millimétrique jusqu'à 32 cm.



SANS ANCRAGE - conforme UNI EN 1004

SANS ANCRAGE EN INTERNES
conforme UNI EN 1004

avec plans de travail tous les 4,10 m max.

INSTRUCTIONS D'UTILISATION:

Les configurations prévues sur cette page permettent l'utilisation sans ancrage

L'échafaudage **ALUPONT B74 - Version BHD** possède les mêmes caractéristiques de construction que la version standard, à la seule différence que, afin de pouvoir utiliser la tour non ancrée, entre un plan de travail et le suivant, la distance de séparation doit être inférieure à 4,20 m (14 petites traverses) et supérieure à 2,10 m (7 petites traverses).

Chaque plan de travail doit être monté équipé de plinthes et de garde-corps de protection (rampes intermédiaires) correctement montés.

N.B. Chaque section intermédiaire B1 contient 2 traverses diagonales.

L' **ALUPONT B74 - Version BHD** peut être complété par des plans de travail supplémentaires et des échelles à barreaux ou à échelons en aluminium pour la montée à l'intérieur de la structure, il se transforme donc en un **ALUPONT B74 - Version BHM**.

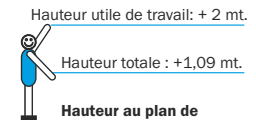
L'ancrage de l'échafaudage mobile **ALUPONT B74 - Version BHD** est obligatoire:

- Lorsque la tour n'est pas équipée des plans de travail demandés par les configurations HD sur cette page.
- Lorsque la présence de vent dépasse le minimum de brise perceptible.
- Lorsque l'échafaudage est laissé sans surveillance.
- Là où c'est possible, les tours de travail utilisées à l'extérieur des édifices doivent être fixées de façon sûre à l'édifice ou à d'autre structure fixe.

⊗ **N.B. - Configuration BHD-HI:**

Configuration avec hauteur au plan de travail maximum pour une utilisation sans ancrage de l'échafaudage
Utilise une section supérieure B3 formée par: - nr. 2 cadres (B3) à 5 échelons
- nr. 2 traverses diagonales (D20-25-30)

Il est conseillé de monter cette section à la dernière position avant la position finale et de fixer les traverses diagonales de façon à ce qu'elles se lient avec la section inférieure.



(←□) **Ancrage
obligatoire
en externes**

**Les configurations représentées ici (sauf la configuration BHD-HI) prévoient l'utilisation de:
section de base B1, sections supérieures B1, sections de protection B5 et roues R15 à
pieds télescopiques de nivellement à vis.**

Configurations d'utilisation selon le règlement européen EN 1004

ALUPONT B/74 - Version BHM

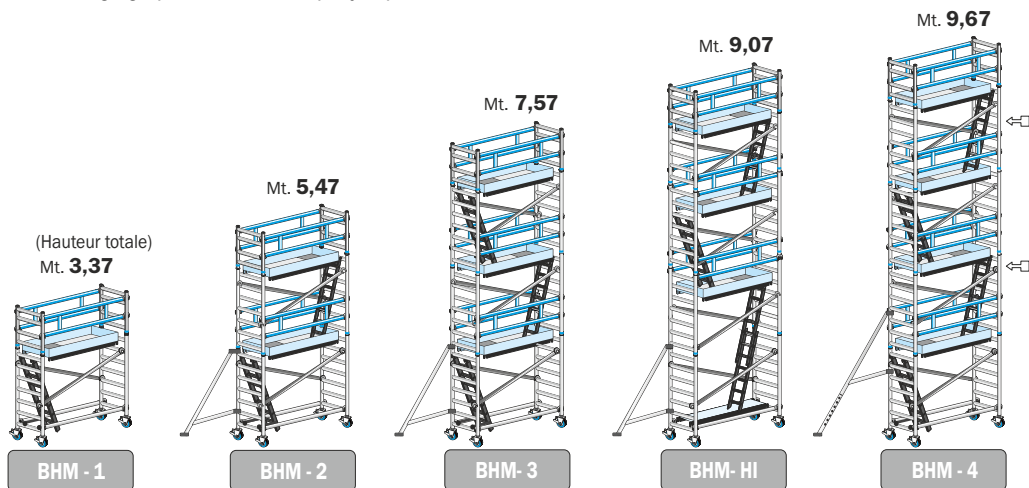
Dimensions mt. 0,74x1,97 - 0,74x2,55 - 0,74x3,10

CODE		BHM-1			BHM-2			BHM-3			BHM-HI			BHM-4		
Hauteur utile de travail	MT.	4,22			6,32			8,42			9,92			10,52		
Hauteur d'encombrement	MT.	3,37			5,47			7,57			9,07			9,67		
Hauteur plan de travail	MT.	2,22			4,32			6,42			7,92			8,52		
Largeur	MT.	0,74			0,74			0,74			0,74			0,74		
Longueur	MT.	1,97	2,55	3,10	1,97	2,55	3,10	1,97	2,55	3,10	1,97	2,55	3,10	1,97	2,55	3,10

CODE	DESCRIPTION	Poids	BHM-1			BHM-2			BHM-3			BHM-HI			BHM-4		
ALP MV B1 NF	Montant vert. m. 2,1	6,5	2	2	2	4	4	4	6	6	6	6	6	8	8	8	
ALP MV B3 NF	Montant vert. m. 1,5	5,0									2	2	2				
ALP MV B4 NF	Montant vert. m. 1,2	3,9															
ALP MP B5 NF	Montant vert. embout	3,4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
ALP H20	Traverse horizontale	1,8	2			2			2		2		2		2		
ALP H25	Traverse horizontale	2,2		2						2		2			2		
ALP H30	Traverse horizontale	2,5			2		2			2		2		2		2	
ALP D20	Traverse diagonale	1,9	2			4			6		8		8		8		
ALP D25	Traverse diagonale	2,3		2		4			6		8		8		8		
ALP D30	Traverse diagonale	2,6			2		4			6		8		8		8	
ALP HD20	Garde-corps de protection	4,2	2			4			6		6		8		8		
ALP HD25	Garde-corps de protection	5,1		2			4			6		6		8		8	
ALP HD30	Garde-corps de protection	5,8			2		4			6		6		8		8	
ALP GT30	Pied télescopique	1,6	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
ALP R15	Roue Ø 150	3,2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
ALP P20	Plan de travail	12,9									1						
ALP P25	Plan de travail	17,0										1					
ALP P30	Plan de travail	21,4											1				
ALP PB20	Plan de travail avec trappe	13,3	1			2			3		3		4				
ALP PB25	Plan de travail avec trappe	17,4		1			2		3		3		4				
ALP PB30	Plan de travail avec trappe	21,8			1		2		3		3		4				
ALP SC F1PB	Echelle à barreaux x Base	7,5	1	1	1	1	1	1	1	1				1	1	1	
ALP SC 2X7	Echelle 3001/2x7	10,0									1	1	1	1	1	1	
ALP SC F1P	Echelle à barreaux intermédiaire	6,0				1	1	1	2	2	2	2	2	3	3	3	
ALP TB20	Plinthe	6,5	1			2			3		3		4				
ALP TB25	Plinthe	8,0		1		2			3		3		4				
ALP TB30	Plinthe	9,0			1		2		3		3		4				
ALP ST1	Extenseurs de base	4,9				4	4	4	4	4	4	4	4				
ALP ST3	Extenseurs de base	5,7												4	4	4	

POIDS TOTAL	KG.	81	90	98	151	168	184	203	228	251	232	262	290	269	302	333
-------------	-----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

N.B: Le pied télescopique permet de niveler l'échafaudage grâce au réglage par vis millimétrique jusqu'à 32 cm.



SANS ANCRAGE - conforme UNI EN 1004

SANS ANCRAGE EN INTERNES
conforme UNI EN 1004

avec plans de travail tous les 2,10 m et échelles internes

INSTRUCTIONS D'UTILISATION:

Les configurations prévues sur cette page permettent l'utilisation sans ancrage

L'échafaudage **ALUPONT B74 - Version BHM** est la version plus complète, elle est conforme au règlement européen **UNI EN 1004** et possède les mêmes caractéristiques de construction que la **version BHD**, à la seule différence que cet échafaudage utilise le nombre maximum de plans de travail (tous les 2,10 m) permis par le règlement européen et que, pour chacun de ces plans de travail, sont utilisés des petites échelles de service équipées de crochets de sécurité. Ces échelles peuvent être munies de larges échelons ou de barreaux.

N.B. Chaque section intermédiaire B1 contient 2 traverses diagonales.

Chaque plan de travail doit être monté équipé de plinthes et de garde-corps de protection (rampes intermédiaires) correctement montés.

Alors que l'échelle de base doit rester en hauteur par rapport au sol, grâce aux barres d'accrochage prévues, toutes les échelles intermédiaires doivent être appuyées sur un plan de travail et être accrochées à la petite traverse sous la trappe du plan supérieur.

L'ancrage de l'échafaudage mobile ALUPONT B74

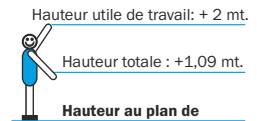
Version BHM est obligatoire:

- Lorsque la tour n'est pas équipée de plans de travail requis par les configurations BHD aux pages 8 et 9.
- Lorsque la présence de vent dépasse le minimum de brise perceptible.
- Lorsque l'échafaudage est laissé sans surveillance.
- Là où c'est possible, les tours de travail utilisées à l'extérieur des édifices doivent être fixées de façon sûre à l'édifice ou à d'autre structure fixe.

⊗ **N.B. - Configuration BHM-HI:**

Configuration avec hauteur au plan de travail maximum pour une utilisation sans ancrage de l'échafaudage
 Utilise une section supérieure B3 formée par: - n° 2 cadres (B3) à 5 échelons
 - n° 2 traverses diagonales (D20-25-30)

Il est conseillé de monter cette section à la dernière position avant la position finale et de fixer les traverses diagonales de façon à ce qu'elles se lient avec la section inférieure.



(⇐) **Ancrage obligatoire en externes**

Le configurazioni qui rappresentate (esclusa la configurazione BHM-HI) prevedono l'impiego di: sezione di base B1, sezioni superiori B1, sezioni di protezione B5 e ruote R15 con gambe telescopiche di livellamento a vite.

Instructions de montage ALUPONT B74

Les opérations de montage, utilisation et démontage doivent toujours être effectuées:

- ♦ Par au moins deux opérateurs
- ♦ Par des opérateurs qui connaissent les modes opératoires fournis par le constructeur, munis de câble de levage des éléments et dotés des E.P.I prévus et appropriés: casque homologué, harnais anti-chute avec longe munie d'un absorbeur d'énergie, ceinture de maintien avec longe, chaussures de sécurité et gants.

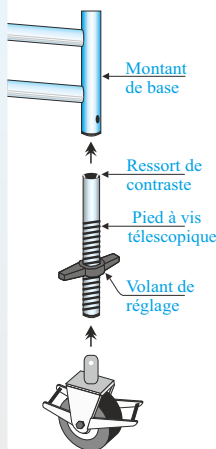
IMPORTANT : Accrochage traverses diagonales, traverses horizontales et garde-corps rampe Sur tous les échafaudages équipés du système ALUPONT, les traverses diagonales (D20-25-30) sont installées en bloquant la tête d'attelage sur l'échelon grâce à un mouvement décidé du haut vers le bas alors que toutes les traverses horizontales (H20-25-30) et les garde-corps rampe (HD20-25-30) sont installés en bloquant la tête d'attelage sur des tuyaux verticaux grâce à un mouvement décidé de l'intérieur vers l'extérieur. Il est primordial de toujours s'assurer que le déclic des crochets d'arrimage est

Section de base

- 1) Insérer les pieds télescopiques avec les roues dans le tuyau inférieur des cadres de base. [Fig.1]
- 2) En maintenant un montant de base en position verticale, accrocher une traverse horizontale (H20-25-30) sur le tuyau vertical du montant à hauteur du 1° échelon et laisser le côté opposé de la traverse en appui par terre.
- 3) Placer le second montant vertical de base, soulever la traverse horizontale de terre et l'accrocher sur le tuyau vertical du montant à hauteur du 1° échelon.
- 4) De la même façon, accrocher une autre traverse horizontale sur le côté opposé.
- 5) Bloquer correctement toutes les roues en agissant avec un mouvement décidé du pied sur le levier de frein.
- 6) Accrocher deux traverses diagonales (D20-25-30), une de chaque côté en les croisant à partir du 3° échelon des cadres de base.
- 7) Régler la hauteur des pieds télescopiques jusqu'à obtenir une verticalité parfaite. Vérifier le niveau à bulle et/ou fil à plomb. (La verticalité ne doit pas être supérieure à 1°). [Fig.2]
- 8) Avant de monter sur l'échafaudage et afin d'éviter des mouvements accidentels, toujours contrôler que toutes les roues sont freinées. L'utilisation de cales adaptées est une option possible. [Fig.2]



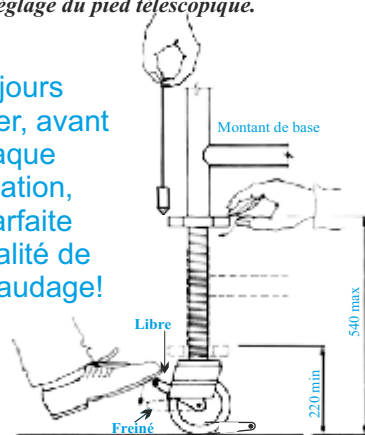
[Fig. 1]: Composition du pied télescopique.



Le pied télescopique sert uniquement à mettre à niveau et ne doit pas être utilisé pour augmenter la hauteur de l'échafaudage!

[Fig. 2]: Réglage du pied télescopique.

Toujours contrôler, avant chaque utilisation, la parfaite verticalité de l'échafaudage!

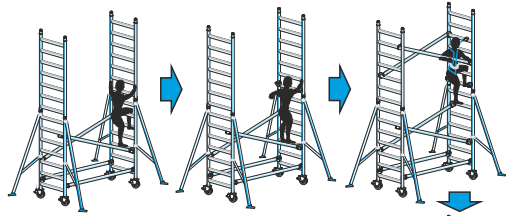
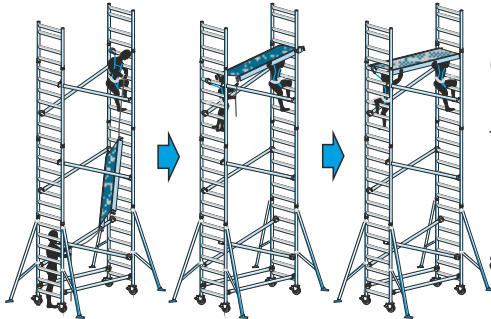


Hauteur de réglage utile: 32 cm.

PROCÉDURE DE MONTAGE ALUPONT B74 - Version BS

Sections supérieures

- 1) En restant à l'intérieur de la structure, monter le long des échelons du montant vertical et insérer le montant supérieur, en s'assurant du dé clic du collier de blocage en plastique. (voir P.S.A. page 22)
- 2) Répéter l'opération de l'autre côté.
- 3) Accrocher deux traverses diagonales (D20-25-30), une de chaque côté, en les croisant à partir du 2^e échelon des cadres supérieurs en bloquant d'abord la tête d'attelage du côté opposé à celui de la montée.
- 4) Répéter les opérations du point 1 au point 3 jusqu'à l'installation des montants finaux de protection.



- 5) Lier deux câbles de façon sécurisée à chaque extrémité de la plate-forme de travail.
- 6) L'opérateur en altitude doit se placer sur la dernière section supérieure avec la tête à hauteur du dernier échelon.
- 7) Pendant que l'opérateur en altitude soulève le plan en tirant un câble, l'autre opérateur monte verticalement sur le côté opposé de la tour pour guider la progression en hauteur de la plate-forme grâce à l'autre câble.
- 8) Une fois au sommet, les opérateurs montent la plate-forme sur le dernier échelon de la dernière section supérieure. Bloquer la sécurité anti-vent sous le plan de travail.



- 9) En utilisant les échelons, monter à l'intérieur de la structure par la trappe jusqu'à mi-buste et s'asseoir sur le plan de travail en tenant les jambes à l'intérieur de la trappe et fixer les deux garde-corps de protection (HD20-25-30) (voir M.S.P. page 22)
- 10) Compléter donc le plan de travail en installant la plinthe complète correspondante (TB20-25-30)

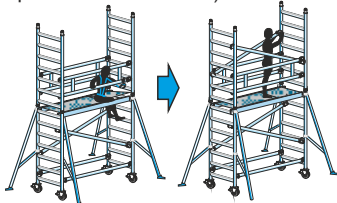
IMPORTANT - Durant le montage et le démontage de cette configuration:

L'opérateur doit toujours s'assurer convenablement grâce à un système de sécurité anti-chute (E.P.I aux normes CE) parce que cette configuration ne prévoit pas de plans de travail intermédiaires et garde-corps correspondants de protection régulière (HD20-25-30) à moins que ceux-ci ne soient acquis séparément.

PROCÉDURE DE MONTAGE ALUPONT B74 - Version BHD

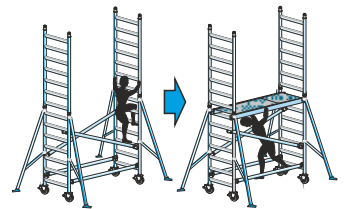
Sections supérieures

- 1) En restant à l'intérieur de la structure, progresser sur les échelons du montant vertical et insérer le montant supérieur, en s'assurant du dé clic du collier de blocage élastique (voir P.S.A. page 22).
- 2) Répéter l'opération de l'autre côté.
- 3) Installer une plate-forme sur le dernier échelon de la section actuelle, le côté "trappe" doit être alterné (par rapport à la position d'une éventuelle plateforme inférieure) et défileur manuellement les dispositifs de sécurité



anti-levage placés sous les crochets. (si non-disponible, récupérer le plan de travail et les garde-corps de protection installés au niveau inférieur, voir R.P.F. page 22)

- 4) En utilisant les échelons, monter à l'intérieur de la structure par la trappe jusqu'à mi-buste et s'asseoir sur le plan de travail en tenant les jambes à l'intérieur de la trappe et fixer au tuyau vertical les deux garde-corps de protection (HD20-25-30) (voir M.S.P. page 22).



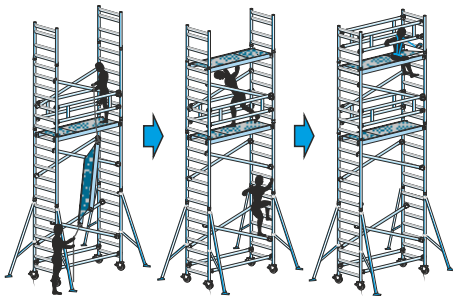
5) monter debout sur la plate-forme et accrocher deux traverses diagonales (D20-25-30), une de chaque côté, en les croisant à partir du 2^e échelon de la section actuelle.

6) Répéter les opérations du point 1 au point 5 jusqu'à installer les montants finaux de protection (B5) et les garde-corps de protection correspondants (HD20-25-30).

7) Une fois installée la dernière plate-forme en position finale, vérifier que la distance entre les plans de travail ne dépasse la mesure indiquée par la EN 1004: inférieure à 4,20 m et supérieure à 2,10 m

8) Si nécessaire, déplacer la plate-forme intermédiaire en même temps que les rampes correspondantes à la position décrite à la configuration à la page 8 (voir R.P.F. page 22).

9) Compléter donc le plan de travail en installant la plinthe complète correspondante (TB20-25-30)



IMPORTANT - Durant le montage et le démontage de cette configuration

À chaque fois que l'opérateur ne se trouve pas sur un plan de travail muni de garde-corps de protection réguliers (HD20-25-30) et que la distance comprise entre ses pieds et la plate-forme inférieure est supérieure à 2 m, il est obligatoire d'utiliser un système adéquat de sécurité anti-chute (D.P.I aux normes de la CE) (voir page 12).

PROCÉDURE DE MONTAGE ALUPONT B74 - Version BHM

Sections supérieures

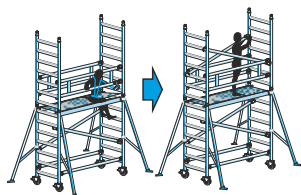
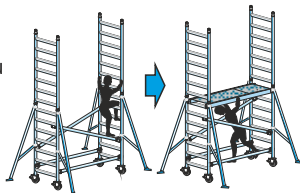
1) En restant à l'intérieur de la structure, progresser sur les échelons du montant vertical et relier le montant supérieur, en s'assurant que le décliv du collier de blocage élastique s'est produit (voir P.S.A. page 22).

2) Répéter l'opération de l'autre côté.

3) Installer la 1^o plate-forme sur le dernier échelon de la section actuelle, puis enlever manuellement les dispositifs de sécurité anti-levage situés sous les crochets.

4) Installer l'échelle de service, en plaçant les crochets d'attache sur le 6^o échelon de la section actuelle (seulement pour l'échelle de base, accrocher aussi les bras de soutien en bloquant le crochet d'arrimage sur le premier échelon).

5) En utilisant l'échelle de service, monter à l'intérieur de la structure par la trappe jusqu'à mi-buste et s'asseoir sur le plan de travail en tenant les jambes à l'intérieur de la trappe et accrocher les deux garde-corps de protection (HD20-25-30) (voir M.S.P. page 22).



6) Compléter le plan de travail en installant la plinthe correspondante (TB20-25-30).

7) Monter debout sur la plate-forme et accrocher deux traverses diagonales (D20-25-30), une de chaque côté, en les croisant à partir de la 2^e marche des cadres supérieurs.

8) Répéter les opérations du point 1 au point 7 jusqu'à installer les montants finaux de protection (B5), le plan de travail final (PB20-25-30) muni de plinthe (TB20-25-30) et les garde-corps de protection correspondants (HD20-25-30).

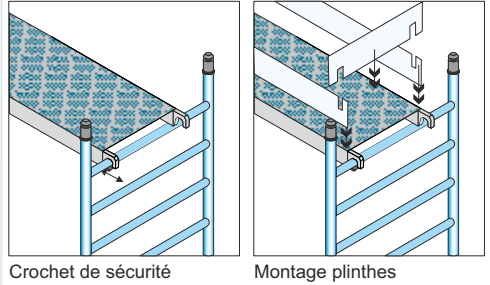
IMPORTANT - Durant le montage et le démontage de cette configuration

L'utilisation des E.P.I appropriés aux normes CE prévues n'est obligatoire que lorsque l'opérateur se trouve debout sur toute plate-forme avant d'accrocher ou de décrocher les garde-corps de protection (HD20-25-30). (voir M.S.P page 18)

Piani di lavoro e Piani di servizio

- ◆ Pour "plate-forme" ou "plan de travail", on entend la surface praticable qui occupe toute la surface interne de l'échafaudage et doit être complété par des plinthes et rampes réglementaires.
- ◆ Pour "plate-forme" ou "plan de service", on entend n'importe quel plan ou demi-plan de passage intermédiaire non utilisable comme plan de travail.
- ◆ Il est obligatoire d'installer les plinthes complètes sur toutes les plate-formes de travail et les plate-formes intermédiaires de service.
- ◆ Les plinthes sont encastrables: placer d'abord les longues plinthes avec les onglets tournés vers le haut. Ensuite, placer les courtes (voir figure ci-contre).
- ◆ Le règlement européen UNI EN 1004 prévoit une distance verticale maximum entre les plans de travail de 4,20 m et une distance verticale minimum de 2,10.
- ◆ Dans le cas de l'échafaudage Alupont, la distance entre un plancher et le suivant doit comprendre au minimum 7 et au maximum 14 échelons.
- ◆ Une fois le plan de travail placé, activer toujours manuellement les dispositifs de sécurité anti-levage placés sous les crochets.

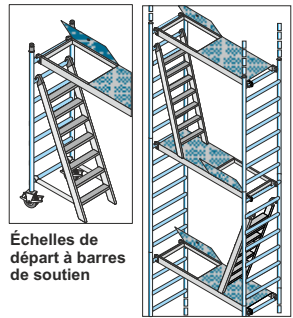
Montage complet des plans de



Échelles de service

Les échelles de service internes peuvent être accrochées au même échelon sur lequel s'appuie la plate-forme (en soulevant de peu la plate-forme au moment d'accrocher l'échelle) ou à l'échelon inférieur.

- * Les échelles de service peuvent être montées seulement à l'intérieur de la structure.
- * Alors que l'échelle de départ doit toujours rester en hauteur par rapport au sol (grâce aux barres d'accrochage prévues), toutes les échelles supérieures doivent être appuyées sur le plan de travail.
- * Comme pour les plans de travail, les échelles doivent être aussi montées en alternant la position des trappes de passage.
- * Pour le transport d'outils volumineux, des échelles de chargement à rampe sont nécessaires.
- * Utiliser seulement des échelles Frigerio.



Configuration ALP BHM avec plans de travail et échelles tous les 2,10 m.

N.B. - Déplacement des éléments une fois montée la tour:

en cas de nécessité, il est possible de placer les plans de travail sur les hauteurs intermédiaires non prévues par les configurations standard indiquées, à condition que:

- Le plan de travail doit être muni de garde-corps latéraux (HD20-25-30) et plinthes complètes.
- Si nécessaire, il est possible de déplacer les traverses diagonales (D20-25-30) ou les traverses horizontales (H20-25-30) à l'intérieur de la même section, à condition que plusieurs traverses ne se détachent en même temps
- Afin de respecter le règlement européen relatif à la distance entre un plan de travail et le suivant, il faut que cette distance ne soit pas supérieure à 4,20 m (n° 14 petites traverses).

IL EST ABSOLUMENT INTERDIT DE DÉTACHER PLUSIEURS DIAGONALES APPARTENANT À LA MÊME SECTION EN MÊME TEMPS

N.B. - Configurations - HI :

Ces configurations utilisent une section supérieure B3 formée par:

- n° 2 montants verticaux (B3) à 5 échelons - nr. 2 Traverses Diagonali (D20-25-30)

Il est conseillé de monter cette section à la dernière position avant la position finale et de fixer les traverses diagonales de façon à ce qu'elles se lient avec la section inférieure.

Configurations d'utilisation selon le règlement européen EN 1004 avec système AUTO-MONTANT et plans de travail tous les 2,10 m

ALUPONT B/74 - Version BHDA (auto-montant) Dimensions mt. 0,74x1,97 - 0,74x2,55

CODE	
Altezza utile lavoro	MT.
Altezza d'ingombro	MT.
Altezza Piano di Lavoro	MT.
Larghezza	MT.
Lunghezza	MT.

BHDA-1		BHDA-2		BHDA-3		BHDA-4	
4,22	6,32	8,42	10,52				
3,37	5,47	7,57	9,67				
2,22	4,32	6,42	8,52				
0,74	0,74	0,74	0,74				
1,97	2,55	1,97	2,55	1,97	2,55	1,97	2,55

CODE	DESCRIPTION	Poids
ALP MV B1 NF	Montant vert. mt. 1,5	7,0
ALP MP B5 NF	Montant vert. embout	3,4
ALP H20	Traverse horizontale	1,8
ALP H25	Traverse horizontale	2,2
ALP D20	Traverse diagonale	1,9
ALP D25	Traverse diagonale	2,3
ALP HD20A	Garde-corps de protection aut.	6,2
ALP HD25A	Garde-corps de protection aut.	7,1
ALP GT30	Pied télescopique	1,6
ALP R15	Roue Ø 150 mm.	3,2
ALP PB20	Plan de travail avec trappe	13,3
ALP PB25	Plan de travail avec trappe	17,4
ALP TB20	Plinthe	6,5
ALP TB25	Plinthe	8,0
ALP ST1	Extenseurs de base	4,9
ALP ST3	Extenseurs de base	5,7
ALP ST2	Extenseurs de base	9,0
POIDS TOTAL	KG.	

2	2	4	4	6	6	8	8
2	2	2	2	2	2	2	2
2		2		2		2	
	2		2		2		2
2		2		2		2	
	2		2		2		2
2		4		6		8	
	2		4		6		8
4	4	4	4	4	4	4	4
4	4	4	4	4	4	4	4
1		2		3		4	
	1		2		3		4
1		2		3		4	
	1		2		3		4
		4	4	4	4		4
						4	4
86	95	159	176	214	238	283	314

N.B: Le pied télescopique permet de niveler l'échafaudage grâce au réglage par vis millimétrique jusqu'à 32 cm.

Les configurations représentées ici prévoient l'utilisation de: section de base B1, sections supérieures B1, sections de protection B5 et roues R15 à pieds télescopiques de nivellement à vis.

À l'ALUPONT B74 - Version BHDA peuvent s'ajouter des échelles à barreaux ou à échelons en aluminium pour la progression interne non obligatoire.

Hauteur utile de travail: + 2 mt.

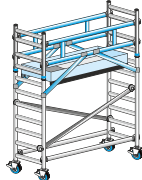


Hauteur totale: +1,09 mt.

Hauteur au plan de

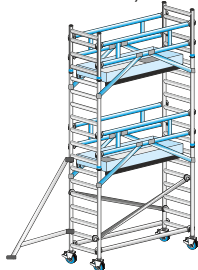
(⇐) **Ancrage obligatoire en externes**

(Hauteur totale)
Mt. **3,37**



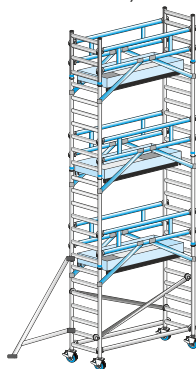
BHDA - 1

Mt. **5,47**



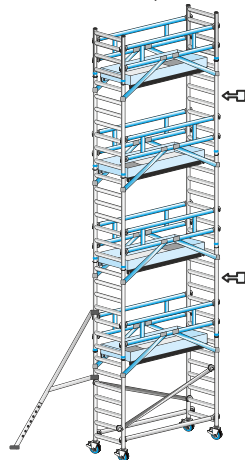
BHDA - 2

Mt. **7,57**



BHDA - 3

Mt. **9,67**



BHDA - 4

SANS ANCRAGE - conforme UNI EN 1004

SANS ANCRAGE EN INTERNES conforme UNI EN 1004

INSTRUCTION D'UTILISATION:

Les configurations prévues sur cette page permettent l'utilisation sans ancrage

3L'échafaudage **ALUPONT B74 - Version BHDA** est conforme au règlement **UNI EN 1004** ; il possède les mêmes caractéristiques de construction de la version standard, à la seule différence qu'il conserve 2 traverses horizontales H20-25 et 2 traverses diagonales D20-25 seulement pour la section de base. Pour les sections supérieures sont appliqués des garde-corps de protection avec dispositif AUTO-MONTANT qui permet à l'opérateur d'agir toujours sous protection réglementaire (dans toutes ses phases de montage et démontage).

L'operatore deve agganciare il parapetto del piano superiore rimanendo con il corpo sul piano inferiore già provvisto di parapetti, in modo tale da salire sul piano superiore solo dopo aver montato tutti gli elementi che lo compongono.

L'ancrage de l'échafaudage mobile ALUPONT B74 - Version BHDA est obligatoire:

- Lorsque la tour n'est pas équipée de plans de travail requis par les configurations BHD aux pages 8 et 9.
- Lorsque la présence de vent dépasse le minimum de brise perceptible.
- Lorsque l'échafaudage est laissé sans surveillance.
- Là où c'est possible, les tours de travail utilisées à l'extérieur des édifices doivent être fixées de façon sûre à l'édifice ou à d'autre structure fixe.

IMPORTANT - Durant le montage et le démontage de cette configuration

À chaque fois que l'opérateur ne se trouve pas sur un plan de travail muni de garde-corps de protection réguliers (HD20-25-30) ou auto-montants (D20-25-30A) et que la distance comprise entre ses pieds et la plate-forme inférieure est supérieure à 2 m, il est obligatoire d'utiliser un système adéquat de sécurité anti-chute (D.P.I aux normes de la CE) (voir page 12).

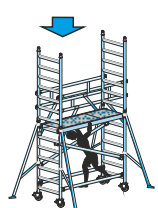
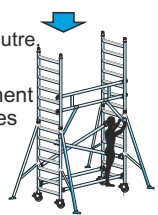
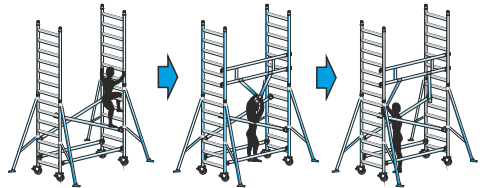
PROCÉDURE DE MONTAGE ALUPONT B74 - Version BHDA

Section de Base

Monter la section de base comme prévu par ALUPONT B74 - Versions BS, BHD et BHM à la page 12

Sections supérieures

- 1) En restant à l'intérieur de la structure, progresser sur les échelons du montant vertical et relier le montant supérieur, en s'assurant que le décliv du collier de blocage élastique s'est produit (voir P.S.A. page 22).
- 2) Répéter l'opération de l'autre côté.
- 3) Préparer le garde-corps de protection auto-montant HDA20-25 pour le montage, à savoir:
 - faire tourner la barre à rotation libre et l'amener près de la barre du garde-corps en position fixe,
 - relier entre elles les barres, obtenir une configuration en "V" en serrant une bride sur le tuyau de l'autre,
 - bloquer les cliquets de fixation sur les 4 crochets d'arrimage
- 4) Tout en plaçant les mains sur la partie en "V" du garde-corps de protection, réhausser l'élément jusqu'à obtenir les crochets d'arrimage inférieurs au-dessus du deuxième échelon des cadres supérieurs de façon à ce que le crochet d'arrimage s'accroche de l'intérieur vers l'extérieur.
- 5) Grâce à un mouvement décidé, pousser l'élément de protection auto-montant contre les tuyaux verticaux jusqu'à ce que les 4 crochets d'arrimage s'accrochent de l'intérieur vers l'extérieur.
- 6) Ouvrir la bride qui relie les deux barreaux et accompagner ces-derniers de façon à ce qu'ils rencontrent les tuyaux verticaux correspondants sur lesquels il faut serrer la bride manuellement.
- 7) Installer une plate-forme avec trappe sur le dernier échelon de la section actuelle, le côté "trappe" doit être alterné (par rapport à la position d'une éventuelle plateforme inférieure) et défiler manuellement les dispositifs de sécurité anti-levage placés sous les crochets.
- 8) À travers la trappe de passage, monter debout sur la plate-forme et compléter le plan de travail en installant l'ensemble de la plinthe (TB20-25-30).
- 9) Répéter l'opération du point 1 au point 8 jusqu'à ce que le montage soit terminé.



Configurations d'utilisation selon le règlement européen EN 1004 avec section de base pliante

ALUPONT B/74 - Version QUICK (pliante) Dimensions mt. 0,74x1,97

CODE		QUICK-0	QUICK-1	QUICK-2	QUICK-3	QUICK-4
Hauteur utile de travail	MT.	2,96	3,81	5,91	8,01	10,11
Hauteur d'encombrement	MT.	2,05	3,00	5,10	7,20	9,30
Hauteur plan de travail	MT.	0,96	1,81	3,91	6,01	8,11
Largeur	MT.	0,74	0,74	0,74	0,74	0,74
Longueur	MT.	1,97	1,97	1,97	1,97	1,97

CODE	DESCRIPTION	Poids				
ALP MV B1 NF	Montant vert. mt. 2,1	7,0			2	4
ALP MP B5 NF	Montant vert. embout	3,4		2	2	2
ALP H20	Traverse horizontale	1,8			1	1
ALP D20	Traverse diagonale	1,9			3	5
ALP HD20	Garde-corps de protection	4,2		2	2	4
ALP QCKTEL	Section de base pliante	17,0	1	1	1	1
ALP GT30	Pied télescopique	1,0				
ALP QCK RUOT	Roue Ø 125	1,5	4	4	4	4
ALP PB20	Plan de travail avec trappe	13,3	1	1	1	2
ALP TB20	Plinthe	6,5	1	1	1	2
ALP ST1	Extenseurs de base	4,9			4	4
ALP ST3	Extenseurs de base	5,7				4

POIDS TOTAL	KG.	36	58	98	144	175
-------------	-----	----	----	----	-----	-----

N.B: Le pied télescopique permet de niveler l'échafaudage grâce au réglage par vis millimétrique jusqu'à 32 cm

Les configurations représentées ici prévoient l'utilisation de: section de basepliante, sections supérieures B1, sections de protection B5 et roues R12 Ø 125 mm.

À l'ALUPONT B74 - Version QUICK peuvent s'ajouter des échelles à barreaux ou à échelons en aluminium pour la progression interne en hauteur. Ces échelles ne sont pas obligatoires.

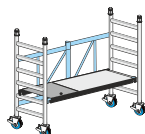
Hauteur utile de travail: + 2 mt.



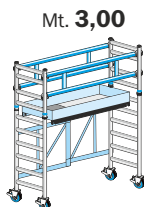
Hauteur totale : +1,09 mt.

Hauteur au plan de

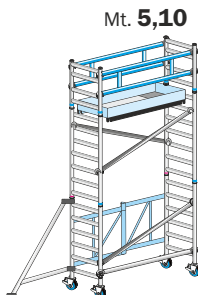
(Hauteur totale)
Mt. 2,05



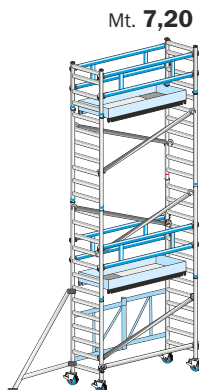
QUICK - 0



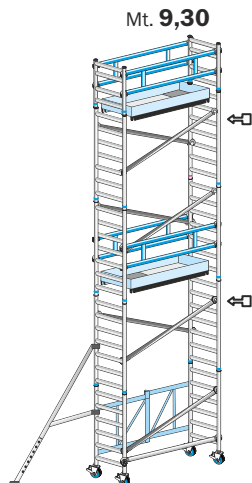
QUICK - 1



QUICK - 2



QUICK - 3



QUICK - 4

SANS ANCRAGE - conforme UNI EN 1004

**SANS ANCRAGE EN INTERNES
conforme UNI EN 1004**

L'ancrage de l'échafaudage mobile ALUPONT B74 Version QUICK est obligatoire:

- Lorsque la présence de vent dépasse le minimum de brise perceptible.
- Lorsque l'échafaudage est laissé sans surveillance.
- Là où c'est possible, les tours de travail utilisées à l'extérieur des édifices doivent être fixées de façon sûre à l'édifice ou à d'autre structure fixe.
- Lorsque la tour n'est pas équipée des plans de travail demandés par les configurations QUICK sur cette page.

(⇐□)

Ancrage obligatoire en externes

INSTRUCTIONS D'UTILISATION:

Les configurations prévues sur cette page permettent l'utilisation sans ancrage

L'échafaudage **ALUPONT B74 - Version QUICK** est la version conforme au règlement européen **UNI EN 1004** et possède les mêmes caractéristiques de construction des versions **BHD**, à la seule différence qu'il utilise une section de base à montants verticaux de hauteur réduite et munis d'un garde-corps pliable pour permettre une ouverture et de passer par des portes d'intérieur.

N.B. Chaque section intermédiaire B1 comprend 2 traverses diagonales et chaque plan de travail doit être monté équipé de plinthes et de garde-corps de protection (rampes intermédiaires) correctement montés.

IMPORTANT - Durant le montage et le démontage de cette configuration

À chaque fois que l'opérateur ne se trouve pas sur un plan de travail muni de garde-corps de protection réguliers (HD20-25-30) et que la distance comprise entre ses pieds et la plate-forme inférieure est supérieure à 2 m, il est obligatoire d'utiliser un système adéquat de sécurité anti-chute (D.P.I aux normes de la CE) (voir page 12).

PROCÉDURE DE MONTAGE ALUPONT B74 - Version QUICK

Section de base

- 1) Insérer les pieds télescopiques à roues dans le tuyau inférieur des cadres de base [voir page 12 - Fig.1] ou bien utiliser les adaptateurs prévus en dotation.
- 2) Débloquer les roues et ouvrir complètement le garde-corps pliable, bloquer donc la charnière en position ouverte en insérant la goupille de verrouillage prévue.

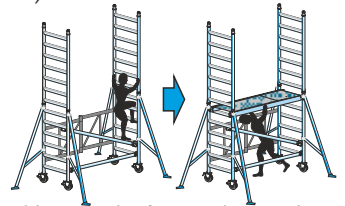


NB. Pour le montage de configurations à une hauteur supérieure à 3,0 m, il faut ajouter: 1 traverse horizontale accrochée au-dessus du 1^{er} échelon de l'intérieur vers l'extérieur, 1 traverse diagonale accrochée sur le côté opposé au garde-corps pliable, à partir du 2^e échelon et 4 étriers stabilisateurs (voir page 4 - 5)

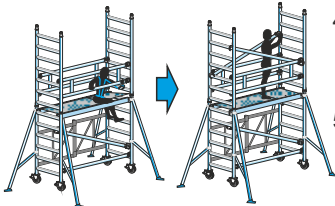
NB. Pour le montage des configurations selon le règlement européen EN 1004 à utilisation sans ancrage, il est nécessaire de toujours appliquer les 4 étriers stabilisateurs (voir page 4 - 5)

Sections supérieures

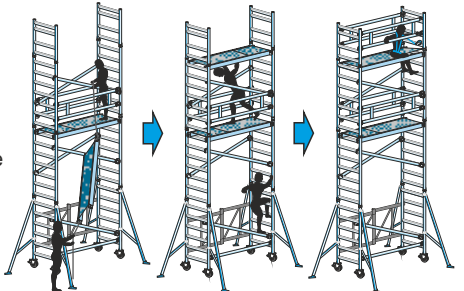
- 1) En restant à l'intérieur de la structure, progresser sur les échelons du montant vertical et insérer le montant supérieur, en s'assurant du déclic du collier de blocage élastique (voir P.S.A. page 22).
- 2) Répéter l'opération de l'autre côté.
- 3) Installer une plate-forme sur le dernier échelon de la section actuelle, le côté "trappe" doit être alterné (par rapport à la position d'une éventuelle plateforme inférieure) et défiler manuellement les dispositifs de sécurité anti-levage placés sous les crochets. (si nécessaire, récupérer la plate-forme installées au niveau inférieur voir R.P.F. page 22).



- 4) En utilisant les échelons, monter à l'intérieur de la structure par la trappe jusqu'à mi-buste et s'asseoir sur le plan de travail en tenant les jambes à l'intérieur de la trappe et fixer au tuyau vertical les deux garde-corps de protection (HD20-25-30) (voir M.S.P. page 22).
- 5) Monter debout sur la plate-forme et accrocher deux traverses diagonales (D20-25-30), une de chaque côté, en les croisant à partir de la 2^e marche des cadres supérieurs.



- 6) Répéter les opérations du point 1 au point 5 jusqu'à installer les montants finaux de protection (B5) et les garde-corps de protection correspondants (HD20-25-30).
- 7) Une fois installée la dernière plate-forme en position finale, vérifier que la distance entre les plans de travail ne dépasse la mesure indiquée par la EN 1004: inférieure à 4,20 m et supérieure à 2,10 m
- 8) Si nécessaire, déplacer la plate-forme intermédiaire en même temps que les rampes correspondantes à la position décrite à la configuration à la page 18 (voir R.P.F. page 22).
- 9) Compléter donc le plan de travail en installant la plinthe complète correspondante (TB20-25-30)



Configurations d'utilisation selon le règlement européen EN 1004 sans étriers stabilisateurs jusqu'à 4,20 m

ALUPONT B/74 - Version LIM (sans étriers) Dimension mt. 0,74x1,97 - 0,74x2,55 - 0,74x3,10

CODE		LIM-1	LIM-2	LIM-3	LIM-4	LIM-5							
Hauteur utile de travail	MT.	3,60	5,10	6,60	8,10	9,60							
Hauteur d'encombrement	MT.	2,70	4,20	5,70	7,20	8,70							
Hauteur plan de travail	MT.	1,60	3,10	4,60	6,10	7,60							
Largeur	MT.	0,74	0,74	0,74	0,74	0,74							
Longueur	MT.	1,97	2,55	3,10	1,97	2,55	3,10	1,97	2,55	3,10	1,97	2,55	3,10

CODE	DESCRIPTION	Poids															
ALP MV B3 NF	Montant vert. mt. 1,5	5,0	2	2	2	4	4	4	6	6	6	8	8	8	10	10	10
ALP MP B5 NF	Montant vert. embout	3,4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
ALP H20	Traverse horizontale	1,8	2			2			2			2			2		
ALP H25	Traverse horizontale	2,2		2			2			2			2			2	
ALP H30	Traverse horizontale	2,5			2			2			2			2		2	
ALP D20	Traverse diagonale	1,9	2			4			6			8			10		
ALP D25	Traverse diagonale	2,3		2			4			6			8			10	
ALP D30	Traverse diagonale	2,6			2			4			6			8		10	
ALP HD20	Garde-corps de protection	4,2	2			2			2			4			4	4	
ALP HD25	Garde-corps de protection	5,1		2			2			2			4			4	
ALP HD30	Garde-corps de protection	5,8			2			2			2			4		4	
ALP PB20	Plan de travail avec trappe	13,3	1			1			1			2			2	2	
ALP PB25	Plan de travail avec trappe	17,4		1			1			1			2			2	
ALP PB30	Plan de travail avec trappe	21,8			1			1			1			2		2	
ALP TB20	Plinthe	6,5	1			1			1			2			2	2	
ALP TB25	Plinthe	8,0		1			1			1			2			2	
ALP TB30	Plinthe	9,0			1			1			1			2		2	
ALP ST1	Extenseurs de base	4,9							4	4	4	4	4	4	4	4	
ALP BB74	Petite base avec roues Ø 125	10,0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
POIDS TOTAL	KG.	66	73	80	86	96	105	118	129	138	160	179	196	174	194	211	

Les configurations représentées ici prévoient l'utilisation de: section B3, sections de protection B5 et roues R12 Ø 125 mm. montées sur petites bases de stabilisation pour surfaces planes.

Mt. 8,70

A l'ALUPONT B74 - Version QUICK peuvent s'ajouter échelles à barreaux ou à échelons en aluminium pour la progression interne non obligatoire.

Hauteur utile de travail: + 2 mt.



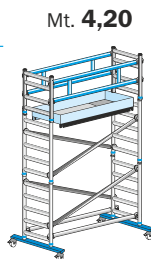
Hauteur totale : +1,09 mt.

Hauteur au plan de



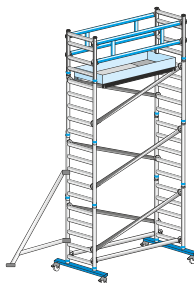
Mt. 2,70

LIM - 1



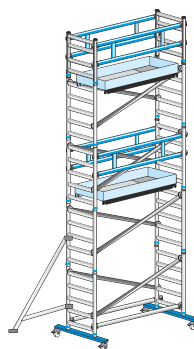
Mt. 4,20

LIM - 2



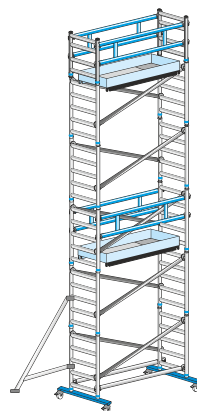
Mt. 5,70

LIM - 3



Mt. 7,20

LIM - 4



LIM - 5

SANS ANCRAGE - conforme UNI EN 1004

L'ancrage de l'échafaudage mobile ALUPONT B74 Version LIM est obligatoire:

- Lorsque la tour n'est pas équipée des plans de travail demandés par les configurations LIM sur cette page.
- Lorsque la présence de vent dépasse le minimum de brise perceptible.
- Lorsque l'échafaudage est laissé sans surveillance.
- Là où c'est possible, les tours de travail utilisées à l'extérieur des édifices doivent être fixées de façon sûre à l'édifice ou à d'autre structure fixe.

INSTRUCTIONS D'UTILISATION:

Les configurations prévues sur cette page permettent l'utilisation sans ancrage

L'échafaudage **ALUPONT B74 - Version LIM** est la version conforme au règlement européen **UNI EN 1004** et possède les mêmes caractéristiques de construction des **versions BHD**, à la seule différence qu'il utilise une section de base et des sections supérieures à montants verticaux B3 de hauteur réduite 1,5 m pour permettre plus d'agilité en environnements internes.

N.B. Chaque section intermédiaire B3 comprend 2 traverses diagonales et chaque plan de travail doit être monté équipé de plinthes et de garde-corps de protection (rampes intermédiaires) correctement montés.

IMPORTANT - Durant le montage et le démontage de cette configuration

À chaque fois que l'opérateur ne se trouve pas sur un plan de travail muni de garde-corps de protection réguliers (HD20-25-30) et que la distance comprise entre ses pieds et la plate-forme inférieure est supérieure à 2 m, il est obligatoire d'utiliser un système adéquat de sécurité anti-chute (D.P.I aux normes de la CE) (voir page 12).

PROCÉDURE DE MONTAGE ALUPONT B74 - Version LIM

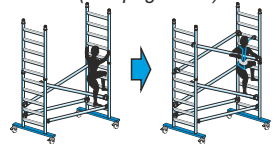
Section de base

- 1) Appliquer les bases de stabilisation à roues aux composants de base en insérant les les broches prévues dans les extrémités inférieures des montants verticaux en s'assurant du dé clic du collier de blocage.
- 2) Joindre les deux montants verticaux de base avec deux traverses horizontales (H20-25-30) en accrochant les crochets d'arrimage sur le tuyau vertical du montant de l'intérieur vers l'extérieur à une hauteur plus élevée que le 1° échelon.
- 3) Bloquer correctement toutes les roues en agissant avec un mouvement décidé du pied sur le levier de frein.
- 4) Accrocher deux traverses diagonales (D20-25-30), une de chaque côté en les croisant à partir du 3° échelon des cadres de base.

NB. Pour le montage de configurations à une hauteur supérieure à 4,2 m selon le règlement européen EN 1004 à utilisation sans ancrage, il est nécessaire de toujours appliquer les 4 étriers stabilisateurs (voir page 4 - 5)

Sections supérieures

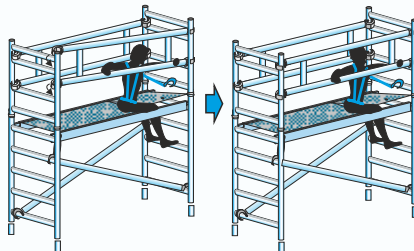
- 1) En restant à l'intérieur de la structure, monter le long des échelons du montant vertical et insérer le montant supérieur, en s'assurant du dé clic du collier de blocage en plastique. (voir P.S.A. page 22)
- 2) Répéter l'opération de l'autre côté.
- 3) Accrocher deux traverses diagonales (D20-25-30), une de chaque côté en les croisant à partir du 1° échelon des montants supérieurs en bloquant d'abord le crochet d'arrimage sur le côté opposé à celui de la montée.
- 4) Répéter les opérations du point 1 au point 3 jusqu'à l'installation des montants finaux de protection.
- 5) Lier deux câbles de façon sécurisée à chaque extrémité de la plate-forme de travail.
- 6) L'opérateur en altitude doit se placer sur la dernière section supérieure avec la tête à hauteur du dernier échelon.
- 7) Pendant que l'opérateur en altitude soulève le plan en tirant sur un câble, l'autre opérateur monte verticalement sur le côté opposé afin de contrôler la montée de la plate-forme grâce à l'autre câble.
- 8) Une fois au sommet, les opérateurs montent la plate-forme sur le dernier échelon de la dernière section supérieure. Bloquer les sécurités anti-vent sous le plan de travail.
- 9) En utilisant les échelons, monter à l'intérieur de la structure par la trappe jusqu'à mi-buste et s'asseoir sur le plan de travail en tenant les jambes à l'intérieur de la trappe et fixer les deux garde-corps de protection (HD20-25-30)(voir M.S.P. page 22)
- 10) Une fois installée la dernière plate-forme en position finale, vérifier que la distance entre les plans de travail ne dépasse la mesure indiquée par la EN 1004: inférieure à 4,20 m et supérieure à 2,10 m
- 11) Si nécessaire, déplacer la plate-forme intermédiaire en même temps que les rampes correspondantes à la position décrite à la configuration à la page 20 (voir R.P.F. page 22).
- 12) Compléter donc le plan de travail en installant la plinthe complète correspondante (TB20-25-30)



«MONTAGE ET DÉMONTAGE DE LA SECTION DE PROTECTION (M.S.P.)»

Procédure qui décrit les mouvements nécessaires afin d'installer les éléments de protection au-dessus d'une plate-forme de travail sans sortir des conditions de sécurité:

- 1) En s'assurant convenablement grâce à la corde du harnais, monter à l'intérieur de la structure par la trappe (en utilisant les échelons des éléments verticaux ou l'échelle de service) jusqu'à mi-buste et s'asseoir sur le plan de travail en tenant les jambes à l'intérieur de la trappe.
- 2) En restant assis, accrocher deux garde-corps de protection (HD20-25-30), un de chaque côté, en plaçant le crochet d'arrimage inférieur au-dessus du second échelon des cadres supérieurs et, tout en bloquant les deux crochets d'arrimage de l'intérieur vers l'extérieur, d'abord sur le montant vertical plus proche et ensuite en accompagnant l'élément de protection par un mouvement décidé vers l'autre montant vertical, en s'assurant du déclat du cliquet de blocage.



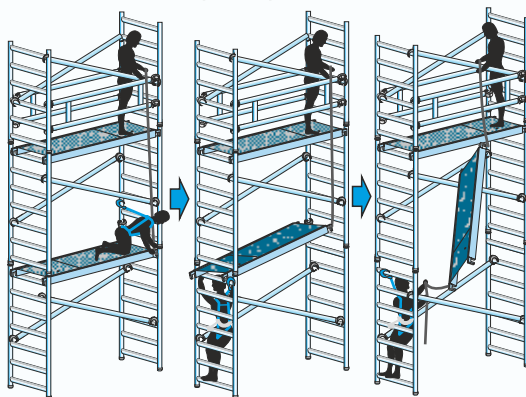
Démontage des éléments de protection

- 1) Sur le côté opposé à la position de la trappe, décrocher les crochets des rampes des tuyaux verticaux sur chaque côté tout en laissant les crochets d'arrimage appuyés sur l'échelon (de cette façon, une éventuelle chute accidentelle vers la rampe permettrait de l'accrocher), ouvrir ensuite la trappe et s'asseoir sur le plan en gardant les jambes à l'intérieur de la trappe.
- 2) En restant assis, décrocher une rampe à la fois et passer l'élément à l'opérateur sur le plan inférieur.

«RÉCUPÉRATION ET SOULÈVEMENT PLANS AVEC CÂBLE (R.P.F.)»

Procédure qui décrit les mouvements nécessaires pour soulever et déplacer les plate-formes de travail:

- > L'opérateur sur le plan supérieur passe une extrémité du câble à l'opérateur sur le plan inférieur (assuré de façon adéquate avec un dispositif anti-chute) qui doit d'abord assurer fermement une extrémité du câble à l'extrémité sans trappe du plan de travail. Ensuite, descendre sur le côté opposé de la tour par la trappe et s'arrêter sous le plan de travail convenablement assuré avec un dispositif anti-chute. (voir P.S.A.)
- > Pendant que l'opérateur qui se trouve au-dessus soulève un côté de la plate-forme par câble, l'opérateur qui se trouve en-dessous doit faciliter le décrochage de la plate-forme sur le côté opposé et guider la montée de la plate-forme avec un autre câble.



- > Personne ne doit passer ni s'arrêter sous les charges suspendues.

(L'opération doit toujours être effectuée en restant à l'intérieur de la structure où il n'y a pas de plates-formes équipées de rampes, il faut rester opportunément assuré à celle-ci grâce aux D.P.I. aux normes CE prévues).

«POSITION DE SÉCURITÉ EN HAUTEUR SUR ÉLÉMENTS VERTICAUX (P.S.A.)»

À chaque fois que la position de l'opérateur dépasse 2 mètres de hauteur à partir de tout plan, il est nécessaire d'utiliser les E.P.I. prévus aux normes CE: harnais à corde avec absorbeur d'énergie.

- > Cependant, il est souvent nécessaire d'utiliser les deux mains pour accrocher les éléments supérieurs, comme par exemple un cadre supérieur; dans ces cas, il faut utiliser aussi, en plus du harnais, la ceinture de maintien avec la corde de maintien correspondante
- > Endosser le harnais anti-chute et la ceinture de maintien à cordes.
- > Monter sur le montant vertical jusqu'à une hauteur nécessaire, en utilisant les échelons du montant et en s'assurant correctement durant la montée grâce au cordon du harnais.
- > Une fois la hauteur désirée atteinte, assurer le cordon de la ceinture de maintien sur l'échelon plus confortable et, en se penchant vers l'arrière, appuyer sur ses jambes pour tendre la corde.

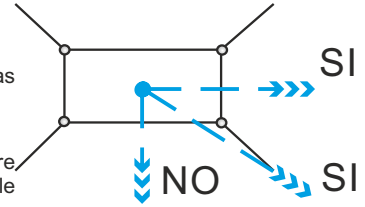


Instructions pour les déplacements

Les déplacements sur surfaces parfaitement planes sont permis, lisses, compactes et sans obstacle, ainsi qu'en absence de vent.

Pour déplacer l'échafaudage mobile, il faut soulever les étriers, mais pas plus de 12 millimètres maximum.

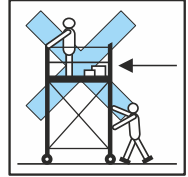
Seuls les déplacements en direction longitudinale ou diagonale par rapport au plan sont permis. Si le travail est effectué contre une paroi, et donc avec OUI un élargissement unilatéral de la base, le déplacement est admis seulement s'il est exécuté parallèlement à la paroi



Les échafaudages mobiles de travail ne peuvent être déplacés que manuellement.

Lors du déplacement, aucun élément (personnes ou choses) ne doit se trouver sur l'échafaudage mobile.

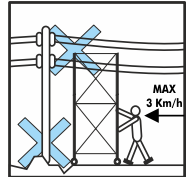
Par ailleurs, personne ne doit se trouver dans un rayon équivalent à une fois et demie la hauteur de l'échafaudage mobile.



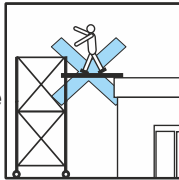
Lors du déplacement, il ne faut pas dépasser la vitesse normale de pas.

Il faut éviter tout choc susceptible de provoquer une perte de stabilité; par conséquent, faire attention aux obstacles au sol et dans l'air. Toujours se tenir au moins à une distance de sept mètres des câbles électrique à haute tension et au moins à cinq mètres des câbles à basse tension électrique.

La surface sur laquelle l'échafaudage est déplacé doit être en mesure de supporter son poids. Après chaque déplacement, Il est obligatoire de freiner et de stabiliser l'échafaudage. De plus, vérifier si la verticalité est parfaite.

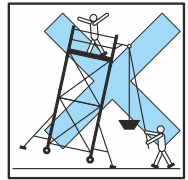


Il n'est pas permis de réaliser des montages en pont entre un échafaudage mobile de travail et un bâtiment ou entre deux échafaudages mobiles.



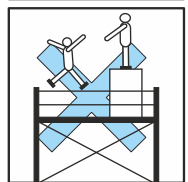
Il n'est pas permis de déposer ni d'utiliser des dispositifs de levage (à l'exception de la porte-poulie Frigerio)

Il est aussi interdit de dépasser 35 kg de charge horizontale par personne, en utilisant des outils de travail tels que foreuse, etc.



Il est interdit de sauter sur les charpentes. Il est interdit de se pencher avec le corps au-delà de la section latérale et de pousser les échafaudages depuis le haut. Dans le cas d'échafaudages avec différentes plates-formes de travail, on ne peut travailler que sur une plate-forme à la fois.

Il est interdit de surcharger les plans de travail en dépassant les charges indiquées. Ne jamais utiliser sur les plans de l'échafaudage des échelles ou des superstructures qui augmentent la hauteur de travail. Il est interdit de monter, d'utiliser et de déplacer les échafaudages en cas de vent violent.



PROCÉDURE DE DÉMONTAGE ALUPONT B-74 - Toutes les versions

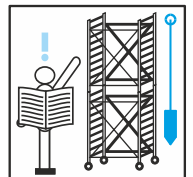
Pour chaque version ALUPONT B74, le démontage doit être effectué en séquence inverse à celle qui est indiquée dans les instructions de montage de la même version.

Il est sévèrement interdit de lancer du haut les composants, aussi bien pour la sécurité des personnes situées en-dessous que pour conserver l'intégrité des éléments qui devront être conservés, tout en évitant leur détérioration, perte ou utilisation inappropriée destinée à d'autres fonctions.

Avant toute utilisation (et après tout déplacement)

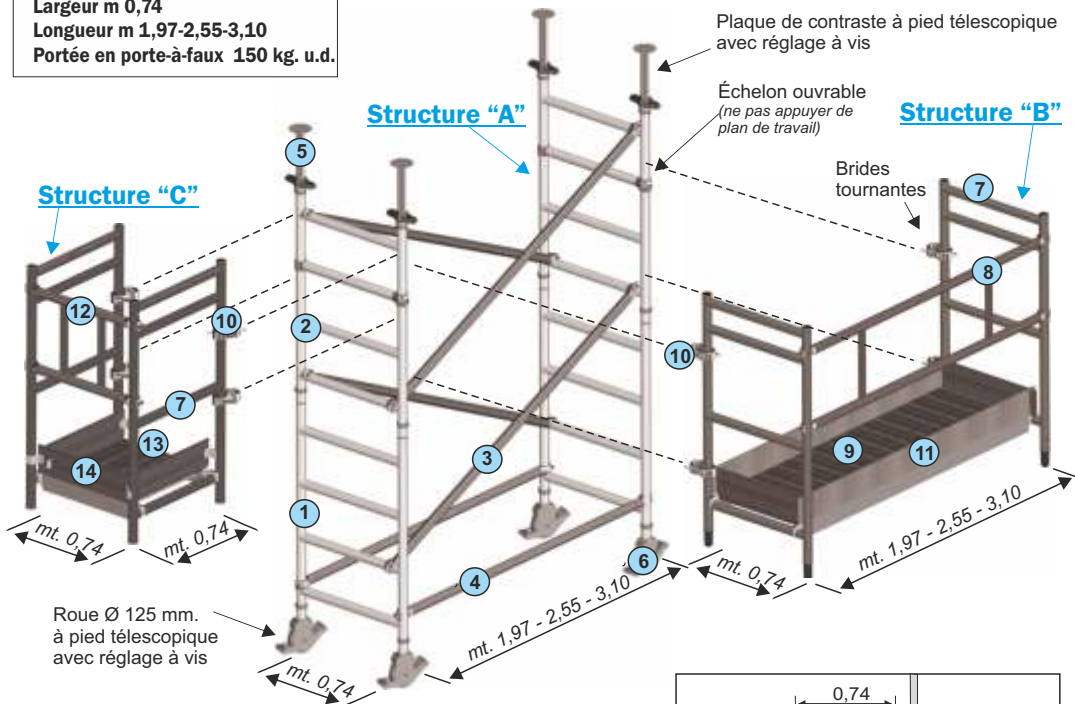
Toujours vérifier la parfaite verticalité et faire en sorte que la tour mobile de travail ait été montée en suivant correctement et complètement les indications fournies, capables de garantir une exécution dans les règles de l'art.

Avant toute utilisation, il faut s'assurer que toutes les précautions de sécurité ont été prises pour éviter tout déplacement accidentel, en appliquant les freins de blocage et les étriers stabilisateurs.



Configuration d'utilisation avec pont à balcons selon le D.L.81

Largeur m 0,74
 Longueur m 1,97-2,55-3,10
 Portée en porte-à-faux 150 kg. u.d.



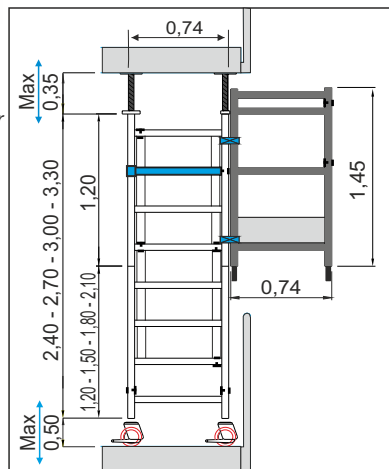
INSTRUCTIONS DE MONTAGE

Avant l'utilisation de la structure, il faut vérifier que le plancher supérieur peut supporter une poussée de 550 kg; que le sol situé en-dessous puisse supporter une charge de 800 kg. Charge maximum concentrée sur roue: 300 kg

- Monter la structure portante "A" ou "AM" ou "AG" ou "AS", comme indiqué sur le dessin.
- Mettre parfaitement à niveau en agissant sur les pieds télescopiques de base et freiner toutes les roues.
- Bloquer les plaques de contraste en agissant manuellement avec force sur les entretoises filetées sans utiliser d'outils.
- S'assurer que le pont est solidement pointé, bloqué entre le sol et le sous-balcon.

Toutes les brides doivent être serrées manuellement sans utiliser d'outils. Toujours vérifier l'état des brides avant de les installer

- Monter les sections en porte-à-faux comme sur le dessin.
- Toujours monter tous les composants indiqués sur le dessin.
- Les rampes HD20-25-30 et les traverses horizontales H20-25-30 doivent toujours être accrochées au tuyau vertical du montant/cadre de l'intérieur vers l'extérieur.
- Les traverses horizontales et diagonales doivent toujours être accrochées sur l'échelon du haut vers le



Les opérateurs qui travaillent sur le porte-à-faux sur des hauteurs supérieures à 2 m ont l'obligation d'effectuer toutes les opérations en s'assurant avec un dispositif anti-chute adapté, accroché à une structure fixe.

STRUCTURE PORTANTE - «A»				
Pos	Code	Description	qty	Poids kg.
1	MV B4 NF	Montant vertical 4 gr	3	3,9
2	MV B4 BA	Montante vertical 4 gr à échelon ouvrable	1	4,8
3	D20-25-30	Traverse diagonale	4	1,9 - 2,3 - 3,6
4	H20-25-30	Traverse horizontale	2	1,8 - 2,2 - 2,5
5	PDB	Plaques de contraste mm 150x150x10 niveleuses	4	2,0
6	QCK RUOT	Roue Ø 125 mm. à pied télescopique GT30	4	1,5

STRUCTURE PORTANTE - «AM»				
Pos	Code	Description	qty	Poids kg.
1	MV B4 NF	Montant vertical 4 gr	1	3,9
2	MV B4 BA	Montante vertical 4 gr à échelon ouvrable	1	4,8
3	D20-25-30	Traverse diagonale	4	1,9 - 2,3 - 3,6
4	H20-25-30	Traverse horizontale	2	1,8 - 2,2 - 2,5
5	PDB	Plaques de contraste mm 150x150x10 niveleuses	4	2,0
6	QCK RUOT	Roue Ø 125 mm. à pied télescopique GT30	4	1,5
16	MV B3 NF	Montant vertical 5 gr	2	5,0

STRUCTURE PORTANTE - «AG»				
Pos	Code	Description	qty	Poids kg.
1	MV B4 NF	Montant vertical 4 gr	1	3,9
2	MV B4 BA	Montante vertical 4 gr à échelon ouvrable	1	4,8
3	D20-25-30	Traverse diagonale	4	1,9 - 2,3 - 3,6
4	H20-25-30	Traverse horizontale	4	1,8 - 2,2 - 2,5
5	PDB	Plaques de contraste mm 150x150x10 niveleuses	4	2,0
6	QCK RUOT	Roue Ø 125 mm. à pied télescopique GT30	4	1,5
17	MV B2 NF	Montant vertical 6 gr	2	6,0

STRUCTURE PORTANTE - «AS»				
Pos	Code	Description	qty	Poids kg.
1	MV B4 NF	Montant vertical 4 gr	1	3,9
2	MV B4 BA	Montante vertical 4 gr à échelon ouvrable	1	4,8
3	D20-25-30	Traverse diagonale	4	1,9 - 2,3 - 3,6
4	H20-25-30	Traverse horizontale	4	1,8 - 2,2 - 2,5
5	PDB	Plaques de contraste mm 150x150x10 niveleuses	4	2,0
6	QCK RUOT	Roue Ø 125 mm. à pied télescopique GT30	4	1,5
18	MV B1 NF	Montant vertical 7 gr	2	7,0

STRUCTURE EN PORTE-À-FAUX LATÉRAL - «C»				
Pos	Code	Description	qty	Poids kg.
7	MV B5 BA	Montant de protection	2	5,0
12	HD74	Garde-corps de protection 74 cm.	1	2,3
10	MOR MG	Brides tournantes	4	1,0
13	P600	Work table 600 mm	1	6,0
14	TB06	Plinthe en biseau imperméable, anti-taches	1	3,6

STRUCTURE EN PORTE-À-FAUX FRONTAL - «C»				
Pos	Code	Description	qty	Poids kg.
7	MV B5 BA	Montant de protection	2	5,0
8	HD20-25-30	Garde-corps de protection 74 cm.	1	4,2 - 5,1 - 5,8
9	PB20-25-30	Plan de travail avec trappe	1	13 - 17 - 21
10	MOR MG	Brides tournantes	4	1,0
11	TB20-25-30	Plinthe en biseau imperméable, anti-taches	1	6,5 - 8 - 9

Configuration d'utilisation pont à balcons comme échafaudage UNI EN 1004

COMPOSANTS SUPPLÉMENTAIRES POUR TRANSFORMATION EN ÉCHAFAUDAGE

Pos	Code	Description	qty	Poids kg.
15	ST0	Ériers stabilisateurs	4	6,0
8	HD20-25-30	Garde-corps de protection	1	4,2 - 5,1 - 5,8

La configuration d'utilisation prévue sur cette page est conforme au règlement européen UNI EN 1004 et permet son utilisation sans ancrage.

Largeur m 0,74
Longueur m 1,97-2,55-3,10
Portée échafaudage 200 kg/m²

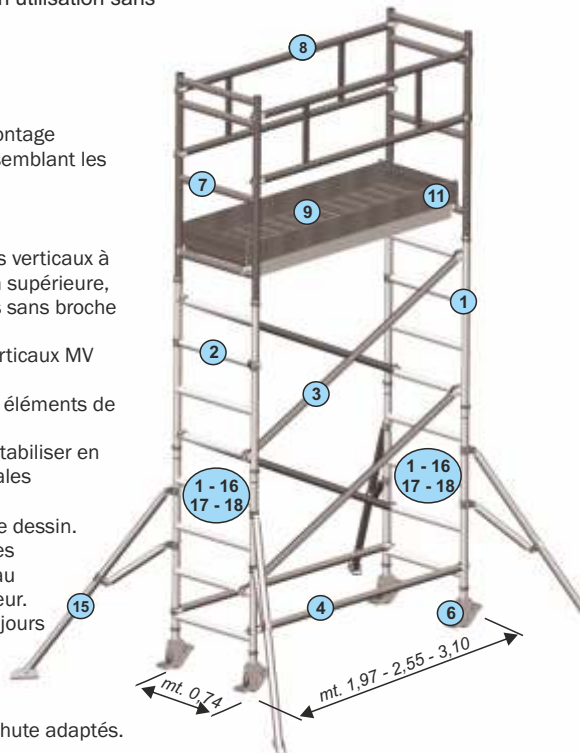
INSTRUCTIONS DE MONTAGE

Monter la structure en respectant les instructions de montage décrite dans le livret d'instructions ALUPONT B74 en assemblant les composants comme sur le schéma ci-joint.

Avertissements spécifiques:

- Pour la section de base, utiliser la paire de montants verticaux à 4, 5, 6 ou 7 échelons avec alors que, pour la section supérieure, utiliser toujours les montants verticaux à 4 échelons sans broche de jonction
- Monter la section finale en utilisant les montants verticaux MV B5 BA avec broche de jonction tournée vers le bas.
- La section finale doit toujours être montée avec des éléments de protection HD et de plinthes sur le plan de travail.
- Avant de monter sur la structure, freiner, niveler et stabiliser en respectant les recommandations d'utilisation générales indiquées sur livret d'instructions ALUPONT B74.
- Toujours monter tous les composants indiqués sur le dessin.
- Les rampes HD20-25-30 et les traverses horizontales
- H20-25-30 doivent toujours être accrochées au tuyau vertical du montant/cadre de l'intérieur vers l'extérieur.
- Les traverses horizontales et diagonales doivent toujours être accrochées sur l'échelon du haut vers le bas.

Les opérateurs qui travaillent sur des hauteurs supérieures à 2 m ont l'obligation d'effectuer toutes les opérations en s'assurant avec des dispositifs E.P.I anti-chute adaptés.



RÈGLEMENTATION ITALIENNE

Décret législatif n° 81 du 9 avril 2008

Art. 111 - Obligations de l'employeur en matière d'utilisation d'équipements pour travailler en hauteur

1. Lorsque les travaux provisoires en hauteur ne peuvent pas être effectués dans des conditions de sécurité ni dans des conditions ergonomiques adéquates à partir d'un lieu adapté à cette fin, l'employeur choisit les équipements de travail les plus appropriés pour garantir et maintenir des conditions de travail sûres, conformément aux critères suivants :
 - a) priorité aux mesures de protection collective par rapport aux mesures de protection individuelle ;
 - b) dimensions des équipements de travail adaptées à la nature des travaux à effectuer, aux sollicitations prévisibles et à une circulation ne comportant pas de risques.
2. L'employeur choisit le type le plus approprié de système d'accès aux postes de travail provisoires en hauteur en fonction de la fréquence de circulation, du dénivellement et de la durée d'utilisation. Le système d'accès adopté doit permettre l'évacuation en cas de danger imminent. Le passage d'un système d'accès à des plateformes, charpentes, passerelles, et vice-versa ne doit pas comporter des risques supplémentaires de chute.
3. L'employeur prévoit une échelle à échelons comme poste de travail en hauteur uniquement si l'utilisation d'autres équipements considérés plus sûrs n'est pas justifiée à cause du niveau réduit de risque ou de la courte durée de son utilisation ou bien des caractéristiques existantes du site qui ne peuvent être modifiées.
4. L'employeur prévoit des systèmes d'accès et de positionnement à l'aide de câbles auxquels l'opérateur est directement relié uniquement dans des circonstances où il s'avère, suite à l'appréciation des risques, que le travail peut être effectué dans des conditions de sécurité et où l'utilisation d'un autre équipement de travail considéré plus sûr n'est pas justifiée à cause de la courte durée d'utilisation et des caractéristiques existantes du site qui ne peuvent être modifiées. L'employeur prévoit l'utilisation d'un siège muni des accessoires appropriés en fonction du résultat de l'appréciation des risques et, notamment, de la durée des travaux et des contraintes de caractère ergonomique.
5. En fonction du type d'équipements adoptés aux termes des alinéas précédents, l'employeur identifie les mesures visant à réduire les risques pour les travailleurs, liés aux équipements en question, en prévoyant, le cas échéant, l'installation de dispositifs de protection contre les chutes. Ces dispositifs doivent présenter une configuration et une résistance en mesure d'éviter ou d'arrêter les chutes de lieux de travail en hauteur de prévenir, autant que possible, toute lésion pour les travailleurs. Les dispositifs de protection collective contre les chutes ne peuvent présenter des interruptions qu'au niveau des points où sont installées des échelles à barreaux ou à échelons.
6. Si l'exécution d'un travail d'une nature particulière requiert l'élimination provisoire d'un dispositif de protection collective contre les chutes, l'employeur adopte des mesures de sécurité équivalentes et efficaces. Le travail est effectué après avoir adopté ces mesures. Une fois le travail d'une nature particulière terminé définitivement ou provisoirement, les dispositifs de protection collective contre les chutes doivent être rétablis.
7. L'employeur n'effectue les travaux provisoires en hauteur que si les conditions météorologiques ne mettent pas en danger la sécurité et la santé des travailleurs.
8. L'employeur interdit de fournir et de boire toute boisson alcoolisée aux travailleurs préposés aux travaux en hauteur.

Art. 112 - Conformité des ouvrages provisoires

2. Avant de réutiliser tout élément d'échafaudage, il faut le contrôler pour éliminer tous les éléments qui ne sont plus considérés conformes aux termes de l'annexe XIX.

Art. 123 - Montage et démontage des ouvrages provisoires

1. Les ouvrages provisoires doivent être montés et démontés sous la surveillance directe d'un préposé aux travaux.

Art. 124 - Dépôt de matériaux sur les charpentes

1. Sur les échafaudages de travail et sur les charpentes en général, il est interdit de déposer des matériaux, à l'exception du dépôt provisoire des matériaux et outils nécessaires aux travaux.
2. Le poids des matériaux et des personnes doit toujours être inférieur à celui que permet la résistance structurelle de l'échafaudage ; l'espace occupé par les matériaux doit permettre les mouvements et les manœuvres nécessaires au déroulement du travail.

Art. 126 - Parapets

1. Les charpentes et les échafaudages de travail, les passerelles et les passages, situés à plus de 2 mètres de haut, doivent être munis de tous les côtés donnant sur le vide d'une rampe solide et en bon état.

Art. 128 - Sous-ponts

1. Les charpentes et les ponts de service doivent avoir un sous-pont de sécurité, construit à une distance maximum de 2,50 m.
2. La construction du sous-pont peut être omise pour les ponts suspendus, les ponts en porte-à-faux et dans le cas de travaux d'entretien et de réparation dont la durée ne dépasse pas cinq jours.

Art. 138 - Normes particulières

1. Il est interdit de jeter du haut les éléments de l'échafaudage.

Article 140 - Échafaudages roulants en forme de tour.

- 1) Les échafaudages roulants doivent avoir une base ample, de façon à résister, avec une ample marge de sécurité, aux charges et aux oscillations auxquelles ils peuvent être soumis lors des déplacements ou pour des coups de vent, de façon à ne pas être renversés. (Respecter scrupuleusement les instructions de montage. N.d.P.)
- 2) Le chemin de roulement des roues doit être nivelé ; la charge de l'échafaudage sur le terrain doit être répartie opportunément avec des madriers ou d'autres moyens équivalents.
- 3) Les roues de l'échafaudage en service doivent être bien bloquées avec des cales des deux côtés ou avec des systèmes équivalents.
- 4) Les échafaudages roulants doivent être ancrés à la construction au moins tous les deux plans ; une dérogation à cette obligation est accordée pour les échafaudages roulants conformes à l'annexe XXIII (conformité réglementation européenne. N.d.P.).
- 5) La verticalité des échafaudages roulants doit être contrôlée avec un niveau ou pendule.
- 6) Les échafaudages, sauf ceux utilisés dans les travaux aux lignes électriques de contact, ne doivent pas être déplacés lorsque des travailleurs ou des charges se trouvent sur ceux-ci.

FORMATION DU PERSONNEL

En ce qui concerne la formation des préposés au montage, démontage ou transformation des échafaudages mobiles, l'employeur est tenu d'appliquer les mesures prévues aux art. 36 et 37 du décret législatif 81/08, qui éclaircit les exigences de formation et d'information des travailleurs sur l'utilisation de l'échafaudage mobile en tant qu'équipement de travail en hauteur.

La circulaire n° 30/2006 du Ministère du travail italien prévoit aussi l'obligation d'une formation spécifique pour les monteurs d'échafaudage.

Normes de référence:

- **D.L. 81** (9 aprile 2008): "Texte unique sécurité"
- **Uni EN 1004** (2005): "Tours mobiles de travail (échafaudages mobiles) construites à partir d'éléments préfabriqués. Matériaux, dimensions, charges de calcul et exigences de sécurité".
- **D.M. 27 marzo 1998** (J.O. n° 102 du 05/05/1998) : « Reconnaissance de conformité aux normes en vigueur en matière de moyens et de systèmes de sécurité concernant la construction et l'utilisation de ponts roulants ».
- **EN 1298** (febbraio 1996): "Tours mobiles de travail. Règles et grandes lignes pour la préparation d'un manuel d'opération ».

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Par la présente, nous déclarons que l'échafaudage roulant ALUPONT B/74 est construit conformément au décret législatif n° 81 du 18 avril 2008

De plus, nous déclarons que cet échafaudage, monté et utilisé conformément aux modalités décrites dans ce manuel d'instructions pour les configurations HD et 3001, est conforme au règlement européen UNI EN 1004.

À cet égard, nous déclarons que l'échafaudage a réussi avec succès les tests prévus par le décret ministériel du 27 mars 1998 (G.U. n° 102 du 05/05/1998). Les tests ont été effectués par le Laboratoire d'essai des matériaux de l'École polytechnique de Milan, conformément au certificat d'essai n° 2000 /2948 émis à Milan le 21/09/2000.

FRIGERIO CARPENTERIE S.p.A.

Responsabilité de l'utilisateur :

Le fabricant n'est pas responsable d'éventuels dommages à des personnes ou à des choses qui pourraient être causés par l'utilisation impropre de l'échafaudage mobile, ou par le non-respect total ou partiel des normes reportées dans le présent livret ou par le manque de contrôles périodiques ou d'entretien contre d'éventuels dommages causés par l'utilisation ou les agents atmosphériques.

Nous conseillons donc d'effectuer un contrôle attentif des éléments de l'échafaudage avant toute utilisation et de respecter les dispositions légales en matière de prévention des accidents



Frigerio[®]
S.p.A. CARPENTERIE

Travailler en toute sécurité condition!



Édition Avril 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire totalement ou partiellement le contenu de ce livret.

Frigerio Carpenterie S.p.A.

V. Fermi 6 - 24050 Orio Al Serio (BG)

Tel. +39.035.4242311 - Fax 035.525147 -

E-mail info@frigeriospa.com - www.frigeriospa.com